



## **Panorama de l'activité bancaire dans les COM du Pacifique en 2015**





# Sommaire

<b>AVERTISSEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>SYNTHÈSE.....</b>	<b>5</b>
<b>I - UN SECTEUR BANCAIRE STRUCTURÉ AUTOUR DE QUELQUES GRANDS ACTEURS .....</b>	<b>7</b>
1- La structure du système bancaire.....	7
2- Les caractéristiques du système bancaire local .....	9
<b>II - UNE ACTIVITÉ BANCAIRE EN HAUSSE MAIS DES DYNAMIQUES DIFFÉRENCIÉES .....</b>	<b>13</b>
1- Une activité en croissance en 2014 et 2015 après le ralentissement observé en 2013 .....	13
2- Une évolution différenciée du solde des opérations avec la clientèle .....	17
3- Un besoin de financement hors zone qui se réduit en Nouvelle-Calédonie et un excédent net en Polynésie française .....	18
4- Un portefeuille de prêts de bonne qualité en Nouvelle-Calédonie et une sinistralité élevée en Polynésie française .....	20
5- Une solvabilité satisfaisante .....	22
<b>III - DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION QUI S'AMÉLIORENT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE, MAIS RESTENT PLUS FAVORABLES EN NOUVELLE-CALÉDONIE .....</b>	<b>23</b>
1- Un PNB en hausse en Nouvelle-Calédonie, mais en recul en Polynésie française.....	23
2- Des conditions d'exploitation qui se dégradent en Polynésie française et plus favorables en Nouvelle-Calédonie .....	26
3- Un coût du risque modéré, mais en hausse, en Nouvelle-Calédonie et pénalisant, mais en recul, en Polynésie française .....	27
4- Une rentabilité élevée en Nouvelle-Calédonie et qui se stabilise en Polynésie française .....	28
<b>ANNEXES .....</b>	<b>30</b>
ANNEXE 1 – Méthodologie et échantillons .....	32
ANNEXE 2 - Les comptes de résultat par géographie.....	34
ANNEXE 3 - Chronologie des principaux événements de l'année 2015.....	36
ANNEXE 4 - Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les COM du Pacifique .....	41



## Panorama de l'activité bancaire dans les COM du Pacifique en 2015



## AVERTISSEMENT

---

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) assure le rôle de banque centrale dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna.

À ce titre, l'IEOM collecte des états réglementaires auprès des établissements de crédit intervenant dans sa zone d'intervention dans le cadre du Système unifié de reporting financier (SURFI), mis en place par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en juin 2010, ainsi que d'autres données non réglementaires. L'ensemble de ces informations lui permet d'assurer le suivi du système bancaire et de mener différentes analyses dans le domaine.

Les trois collectivités du Pacifique forment une zone monétaire spécifique, où la monnaie en circulation est le franc CFP (Change Franc Pacifique). Sa convertibilité est garantie par l'État français sur la base d'une parité fixe de 1 000 F CFP pour 8,38 euros. L'existence de cette zone monétaire conduit l'IEOM à distinguer deux catégories d'établissements de crédit :

- **les établissements de crédit de la zone d'émission**, qui disposent d'un guichet bancaire local enregistré auprès de l'ACPR ;
- **les établissements de crédit hors de la zone d'émission**, qui interviennent dans la zone d'émission sans guichet officiel enregistré auprès de l'ACPR (soit depuis la métropole sans implantation locale, soit au travers d'une représentation locale, mais sans guichet pour des questions d'organisation).

L'objectif de cette étude consiste à dresser un panorama de la situation du système bancaire des COM du Pacifique au cours de l'exercice 2015, en mettant en perspective les évolutions observées sur les exercices précédents lorsque cela est pertinent.

Dans un premier temps, l'étude décrira la structure du secteur bancaire local, avant d'analyser l'activité et les performances des quatre banques installées en Nouvelle-Calédonie et des trois banques présentes en Polynésie française.



## Panorama de l'activité bancaire dans les COM du Pacifique en 2015



## SYNTHÈSE

Le paysage bancaire des COM du Pacifique est organisé autour des grands groupes bancaires métropolitains. Implantés via leurs filiales, ils représentent près de 80 % des crédits bancaires recensés accordés localement aux agents économiques. D'autres acteurs importants, notamment la banque Socredo en Polynésie française, interviennent également. L'activité de ces banques est principalement orientée vers l'intermédiation bancaire, tandis que les activités de marché et de banque privée sont exercées par leurs maisons mères en métropole. Parallèlement, des établissements situés hors de la zone d'émission interviennent depuis la métropole, essentiellement dans le financement des collectivités, des grandes entreprises et du logement social.

La densité des équipements bancaires installés ainsi que le niveau de bancarisation de la population sont en hausse, mais ils restent en deçà du niveau métropolitain. Si la structure du secteur bancaire n'a que peu évolué sur la période 2012-2015, la concentration du marché s'est renforcée pour les crédits et stabilisée pour les dépôts. Les effectifs ont augmenté de 1,9 % en Nouvelle-Calédonie et sont restés stables en Polynésie française.

L'activité des banques étudiées est en progression depuis deux ans, portée par une collecte des dépôts dynamique (+5,5 % en Nouvelle-Calédonie et +5,1 % en Polynésie française en 2015). Les crédits augmentent (+3 %) en Nouvelle-Calédonie en dépit d'un contexte économique mitigé, alors qu'ils s'inscrivent en baisse en Polynésie française en 2015 (-1 %), malgré une conjoncture plus favorable.

Du fait d'une hausse nettement plus rapide des dépôts collectés que des crédits consentis, les banques étudiées présentent un excédent de trésorerie en 2015. Ainsi, le besoin de faire appel à des financements extérieurs se réduit pour les banques calédoniennes et les banques polynésiennes disposent d'une capacité de placement.

La qualité du portefeuille est élevée pour les banques de Nouvelle-Calédonie avec un taux de créances douteuses de 3 %, inférieur à celui observé en métropole et dans les DOM et COM de la zone euro, mais qui augmente sur l'année. Celle du portefeuille des banques polynésiennes s'améliore, mais il conserve une sinistralité élevée avec un taux de créances douteuses de 12,2 %. La solvabilité des établissements étudiés est satisfaisante, avec un taux de fonds propres sur total bilan de 9,1 % en Nouvelle-Calédonie et de 10,1 % en Polynésie française.

En matière de résultat, le PNB, alimenté principalement par les intérêts nets, est en hausse pour les banques de Nouvelle-Calédonie (+2,2 %), mais il est à nouveau en recul pour les banques polynésiennes (-1,7 %). Les conditions d'exploitation sont favorables en Nouvelle-Calédonie mais s'infléchissent légèrement : le coefficient d'exploitation reste maîtrisé à 50,1 % (+1 point). Elles se dégradent en revanche fortement en Polynésie française du fait de l'augmentation des frais généraux. Le coefficient d'exploitation passe à 68,2 % (+3,6 points). Le coût du risque, en hausse en Nouvelle-Calédonie et en baisse en Polynésie française, reflète l'évolution de la qualité du portefeuille sur ces géographies.

Les résultats intermédiaires sont en baisse sur les deux géographies, mais, en raison de la diminution du coût du risque d'une part et d'une forte diminution des pertes exceptionnelles enregistrées par les banques polynésiennes par rapport aux exercices précédents d'autre part, le résultat net, en baisse de 4,7 % pour les banques de l'échantillon calédonien est en hausse de 5,8 % pour les banques polynésiennes.

La rentabilité des banques de Nouvelle-Calédonie est la plus élevée des géographies étudiées, à savoir les DFA, l'océan Indien et la métropole. Cependant les indicateurs s'infléchissent en 2015 pour cette géographie. Ainsi, le principal ratio de rendement, le ROA, diminue de 0,1 point et s'établit à 1 % en 2015. La rentabilité financière des banques de l'échantillon diminue de 1,1 point sur l'année, à 11,3 % et la marge nette baisse de 2 points à 27,6 %. Les indicateurs de rentabilité pour l'échantillon des banques de Polynésie française sont moins élevés que ceux des autres géographies. Cependant, à la différence de la Nouvelle-Calédonie, ces indicateurs sont restés stables en 2015 : le ROA à 0,4 % et la rentabilité à 3,7 % et la marge nette s'est améliorée : elle augmente de 0,8 point en 2015 à 10,9 %.



## Panorama de l'activité bancaire dans les COM du Pacifique en 2015

### Chiffres clés 2015

	Nouvelle-Calédonie			Polynésie française			Métropole
	2014	2015	Variation 2015/2014	2014	2015	Variation 2015/2014	2015
Effectifs	1 215	1 238	1,9 %	1 090	1 087	-0,3 %	407 645
Nombre de guichets bancaires	127	126	-0,8 %	64	64	0,0 %	37 567
Nombre de guichets automatiques	250	262	4,8 %	167	162	-3,0 %	57 226
Nombre de comptes	509 016	517 199	1,6 %	384 096	385 301	0,3 %	81 590 494
Nombre de cartes bancaires	266 647	278 162	4,3 %	195 616	201 392	3,0 %	64 500 000
<b>En millions de F CFP (échantillon de l'étude)</b>							<b>(1)</b>
Total bilan	838 881	865 367	3,2 %	576 506	589 810	2,3 %	16 626 648
Opérations avec la clientèle (actif)	663 631	683 573	3,0 %	439 665	433 897	-1,3 %	12 550 462
dont crédits de trésorerie	93 304	97 324	4,3 %	109 020	103 407	-5,1 %	n.c
dont crédits à l'équipement	185 968	186 717	0,4 %	76 361	77 709	1,8 %	n.c
dont crédits à l'habitat	314 930	332 855	5,7 %	168 951	172 914	2,3 %	n.c
Taux de créances douteuses	2,8%	3,0%	7,6 %	12,7%	12,2%	-3,9 %	4,8 %
Taux de provisionnement	55,7%	57,0%	2,2 %	61,3%	61,7%	0,7 %	53,2 %
Opérations avec la clientèle (passif)	588 396	620 934	5,5 %	413 093	434 134	5,1 %	11 825 580
dont dépôts à vue	268 165	295 003	10,0 %	153 937	170 265	10,6 %	5 087 331
dont dépôts à terme	111 086	115 031	3,6 %	118 695	119 956	1,1 %	2 238 261
dont comptes d'épargne à régime spécial	178 698	171 949	-3,8 %	130 295	134 232	3,0 %	3 782 775
Produit net bancaire	31 476	32 174	2,2 %	21 450	21 087	-1,7 %	433 368
Frais généraux	15 069	15 757	4,6 %	13 184	13 532	2,6 %	288 306
Résultat brut d'exploitation	16 021	16 055	0,2 %	7 587	6 698	-11,7 %	134 564
Coût du risque	975	1 310	34,4 %	3 169	2 496	-21,3 %	23 141
Résultat d'exploitation	15 046	14 745	-2,0 %	4 418	4 202	-4,9 %	111 423
Résultat courant avant impôt	14 989	14 472	-3,4 %	5 204	4 050	-22,2 %	117 383
Résultat net	9 317	8 875	-4,7 %	2 180	2 307	5,8 %	74 925
Coût moyen des ressources de la clientèle	1,1 %	0,9 %		1,2 %	1,1 %		0,9 %
Rendement moyen des crédits à la clientèle	5,0 %	4,7 %		5,3 %	5,1 %		3,7 %
Marges moyennes sur les opérations avec la clientèle	3,7 %	3,7 %		4,0 %	3,9 %		2,8 %
Marge globale d'intermédiation	2,6 %	2,5 %		2,6 %	2,4 %		2,1 %
Coefficient net d'exploitation	49,1 %	50,1 %		64,6 %	68,2 %		68,9 %
PNB/total bilan	3,8 %	3,7 %		3,7 %	3,6 %		2,6 %
Taux de marge nette (RN/PNB)	29,6 %	27,6 %		10,2 %	10,9 %		17,3 %
ROA (Résultat net/total bilan)	1,1 %	1,0 %		0,4 %	0,4 %		0,5 %

(1) Correspond à un échantillon de banques métropolitaines de taille équivalente



# I - UN SECTEUR BANCAIRE STRUCTURÉ AUTOUR DE QUELQUES GRANDS ACTEURS

## 1- La structure du système bancaire

### 1-1 Les établissements de crédit locaux

Le système bancaire local des COM du Pacifique est composé au 31 décembre 2015 de seize établissements de crédit installés dans la zone d'émission. C'est en Nouvelle-Calédonie que le paysage bancaire est le plus étoffé avec la présence de neuf enseignes, contre six en Polynésie française et une à Wallis-et-Futuna.

Parmi ces établissements on peut distinguer huit banques de droit commun, cinq sociétés de financement et trois établissements de crédit spécialisés<sup>1</sup>. Par ailleurs, les Offices des postes et télécommunication (OPT) de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française exercent une activité de services financiers sur ces deux territoires, tandis qu'à Wallis-et-Futuna le Trésor public propose des prestations bancaires aux particuliers. À la différence de ce qui est observé dans les départements d'outre-mer, les établissements de crédit installés dans les COM du Pacifique interviennent pour la grande majorité sur une seule géographie, en raison notamment de l'éloignement entre les territoires.

Le système bancaire local des COM du Pacifique s'organise autour de trois grands réseaux bancaires nationaux :

- *le groupe Banque - Populaire Caisse d'Épargne (BPCE)* : il s'agit du premier réseau bancaire implanté sur ces territoires, puisqu'il concentre plus de la moitié (50,3 %) des encours de crédits. Il est présent en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française à travers les deux banques rattachées à BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) : la Banque de Tahiti et la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC), ainsi que les deux sociétés de financement appartenant au réseau Natixis (Océor Lease Tahiti et Océor Lease Nouméa). De même, la Banque calédonienne d'investissement (BCI) est rattachée au réseau Bred-Banques Populaires ;
- *le groupe Société Générale* : il est implanté en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française à travers deux banques, la Société Générale calédonienne de Banque (SGCB) et la Banque de Polynésie, deux établissements de crédit spécialisés : Sogelease et Crédical et une société de financement, Nouméa crédit, qui détiennent 22,5 % des parts de marché local en matière d'encours de crédit ;
- *le groupe BNP Paribas* intervient en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna à travers deux enseignes : la BNP Nouvelle-Calédonie et la Banque de Wallis-et-Futuna (BWF). Il détient 7,1 % des encours de crédits sur ces géographies.

Parallèlement, d'autres enseignes non rattachées à ces groupes bancaires interviennent dans les collectivités du Pacifique : une banque, la Socredo<sup>2</sup>, en Polynésie française, deux sociétés de financement : GE financement Pacifique (groupe GE Money) et Ofina, ainsi qu'un établissement de crédit spécialisé : le Crédit Agricole mutuel, en Nouvelle-Calédonie.

Les trois Territoires sont également impliqués dans l'activité bancaire locale : le Territoire de Nouvelle-Calédonie détient 50 % du capital de la BCI, celui de Polynésie française 50 % de la Socredo et celui de Wallis-et-Futuna, 15 % de la Banque de Wallis-et-Futuna.

#### Établissements de la zone d'émission

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM du Pacifique
Banques de droit commun	4	3	1	<b>8</b>
Banques mutualistes ou coopératives	-	-	-	-
Sociétés de financement	3	2	-	<b>5</b>
Établissements de crédit spécialisés	2	1	-	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>16</b>

<sup>1</sup> Voir l'encadré sur l'évolution du cadre réglementaire en page 6.

<sup>2</sup> L'Agence française de développement (AFD) est l'actionnaire de référence de la banque avec 35 % de ses parts et la Bred en détient également 15 %, les 50 % restant étant détenus par le Territoire de Polynésie française.



Ces acteurs sont présents sur ces territoires de longue date : la plupart des banques ont commencé à s'y implanter dans les années 70-80<sup>3</sup>, de même que certaines sociétés de financement ou établissements de crédit spécialisés comme Credical, Océor Lease Nouméa, le Crédit Agricole mutuel de Nouvelle-Calédonie. Les autres s'y sont installées plus récemment : GE Money (2002), Nouméa crédit (1999), Sogelease (2004) et Ofina (2004).

Le paysage bancaire local n'a connu que peu de mutations depuis lors. La seule évolution récente observée concerne la fusion de deux enseignes en 2010 en Nouvelle-Calédonie : la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) et la Caisse d'épargne et de prévoyance de Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, un projet de cession de la société GE Financement Pacifique par General Electric Capital (Groupe General Electric Money) – qui souhaite se concentrer sur ses activités industrielles - au fonds américain CERBERUS est en cours<sup>4</sup>.

### 1-2 Les autres acteurs

Outre le réseau bancaire local, des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission interviennent également sur ces territoires. Certains accordent des financements aux agents économiques locaux au travers d'une implantation locale sans détenir de guichets pour des raisons d'organisation. Il s'agit notamment de l'Agence française de développement (AFD) et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), spécialisées dans le financement du logement social et des collectivités locales, ainsi que la Caisse d'aide sociale de l'Éducation nationale (CASDEN-Banques Populaires). Au total, fin 2015, ce sont une vingtaine d'établissements qui interviennent de façon significative pour les géographies concernées (encours supérieur à 1 million d'euros) directement depuis la métropole dans le financement des entreprises et des administrations publiques locales, sans disposer de guichets localement.

#### Le cadre réglementaire

L'exercice des activités bancaires et financières en France est soumis à l'obtention d'un agrément et à une surveillance particulière. Ce principe, qui va à l'encontre du principe de la liberté du commerce et de l'industrie, se justifie par la place particulière de cette activité dans le financement de l'économie. Il s'agit en effet d'assurer la protection de l'épargne du public ainsi que la surveillance de la monnaie et du crédit. L'ensemble des lois régissant le secteur est réuni dans un texte de référence unique, le Code monétaire et financier, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

La législation bancaire applicable dans les COM du Pacifique relève de la compétence de l'État. Les dispositions en vigueur sont recensées dans le Code monétaire et financier (livre 7).

Suite à l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 **relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement** modifiant le statut d'établissement de crédit et instituant le statut de société de financement, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis 2014 de l'un des statuts juridiques décrits ci-après.

**Le statut d'établissement de crédit (EC)** intègre, comme précédemment, les banques et les banques mutualistes et coopératives. S'y ajoutent les établissements de crédit spécialisés. Le statut d'établissement de crédit ne peut être délivré qu'à des entités qui effectuent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et de réception de fonds remboursables du public. La notion de « fonds remboursables du public » s'entend désormais de façon plus large, puisqu'elle inclut la réception des dépôts à vue et à terme et « l'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables » (directive CRD IV). À noter que sur nos géographies, Bpifrance Financement (créé en 2013, en tant que filiale de BPI Groupe agréée comme établissement de crédit), peut être retenu dans la catégorie des établissements de crédit à condition de retenir strictement la dénomination « Bpifrance Financement ».

**Le statut de société de financement** revient aux sociétés financières ayant fait une demande d'agrément pour devenir société de financement (la date limite pour faire cette demande, dans le cadre d'une procédure simplifiée, était fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2014). En outre, ce statut ne peut être délivré qu'à des entités qui effectuent uniquement des opérations de crédit.

**Le statut d'établissement de crédit spécialisé (ECS)** est accordé aux ex-sociétés financières qui n'ont pas fait de demande d'agrément pour devenir des sociétés de financement et qui réalisent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière (SBP) et « d'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables ». L'Agence française de développement (AFD) est désormais un établissement de crédit spécialisé (auparavant, il s'agissait d'une institution financière spécialisée) tel qu'indiqué à l'article R. 513-22 du Code monétaire et financier (CMF).

Certains établissements « atypiques » ont des statuts qui ne relèvent d'aucun des trois statuts précédemment cités. Ainsi, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est un « établissement à statut particulier » conformément à l'article L. 518-2 du CMF et la Banque européenne d'investissement (BEI) est à répertorié comme « institution financière internationale ».

Les statuts d'Institution financière spécialisée (IFS) et de Société financière (SF) n'existent plus.

Les EC et ECS qui ont une activité dans les COM du Pacifique sont soumis aux réserves obligatoires de l'IEOM. Ils doivent constituer des réserves sur leurs exigibilités et leurs emplois, sous forme de dépôts non rémunérés en F CFP dans les livres de l'IEOM.

<sup>3</sup> À l'exception de la Banque de Wallis-et-Futuna qui s'est installée sur le territoire en 1991.

<sup>4</sup> Ce projet de cession concerne également la société GE Money Bank et, dans les DOM, la SOMAFI-SOGUAFI et la SOREFI.



## 2- Les caractéristiques du système bancaire local

L'activité bancaire occupe une place importante dans les économies des collectivités du Pacifique. Elle se distingue par certaines spécificités qui tiennent principalement à la taille réduite des marchés de ces géographies et à leur insularité.

### 2-1 Le poids économique du secteur

Le secteur bancaire local occupe un rôle central dans le développement des territoires du Pacifique à travers les financements accordés aux agents économiques, dont l'encours total s'établit à 1 667 milliards de F CFP fin 2015. Les banques locales fournissent plus de 72 % des crédits accordés sur les trois géographies, avec néanmoins des disparités selon les territoires : cette part atteint 68 % en Nouvelle-Calédonie, 80 % en Polynésie française et seulement 53 % à Wallis. Le reste des financements, soit 28 %, est accordé par des établissements non installés dans la zone, intervenant pour la plupart depuis la métropole.

Le secteur bancaire local génère un produit net bancaire (PNB) de 62,4 milliards de F CFP en 2015, en hausse de 0,9 % par rapport à 2014, ce qui représente 4,5 % du produit intérieur brut total de la zone.

Il emploie 2 337 personnes en 2015. Ces effectifs ont augmenté de 5,2 % en Nouvelle-Calédonie sur la période 2012-2015 (+1,9 % en 2015), mais sont en baisse de 2 % en Polynésie française, particulièrement depuis 2013 (-0,3 % en 2015), et restent stables à Wallis-et-Futuna.

#### Effectifs dans les établissements de crédit locaux (1)

	2012	2013	2014	2015
Nouvelle-Calédonie	1 177	1 200	1 215	1 238
Polynésie française	1 109	1 102	1 090	1 087
Wallis-et-Futuna	12	12	12	12
<b>Total</b>	<b>2 298</b>	<b>2 314</b>	<b>2 317</b>	<b>2 337</b>

(1) Effectifs équivalent temps plein

### 2-2 La concentration de l'activité bancaire poursuit sa hausse pour les crédits et se stabilise pour les dépôts

Le paysage bancaire des COM du Pacifique est marqué par un niveau de concentration élevé, mesurable par les parts de marché des principaux établissements de crédit de la zone<sup>5</sup>. Ce phénomène s'explique par le faible nombre d'intervenants présents sur ces territoires.

En 2015, le phénomène de concentration du marché observé sur la décennie 2003-2013 se poursuit pour les crédits et se stabilise pour les dépôts, avec cependant des disparités selon le type d'activité. Ainsi, le poids des trois premiers établissements atteint 55,9 % en termes d'octroi de crédits, et 46,9 % pour la collecte de dépôts tous territoires confondus. Les taux de concentration sur ces trois établissements se portent à des niveaux supérieurs sur certains marchés comme les crédits d'investissement aux entreprises (64,5 %) et les dépôts à terme (67,4 %).

#### Parts de marché des trois principaux établissements de crédit

	2012	2013	2014	2015	Variation (en point)
<b>Crédits totaux</b>	<b>53,6 %</b>	<b>54,3 %</b>	<b>55,0 %</b>	<b>55,9 %</b>	<b>0,9</b>
Crédits à la consommation des ménages	57,6 %	57,7 %	56,4 %	55,8 %	-0,6
Crédits à habitat des ménages	59,0 %	58,3 %	59,2 %	59,4 %	0,2
Crédits d'exploitation des entreprises	59,6 %	59,3 %	60,6 %	59,9 %	-0,7
Crédits d'investissement des entreprises	63,2 %	63,0 %	64,2 %	64,5 %	0,3
<b>Dépôts</b>	<b>46,9 %</b>	<b>47,3 %</b>	<b>47,1 %</b>	<b>46,9 %</b>	<b>-0,2</b>
Dépôts à vue	47,2 %	50,3 %	50,6 %	48,9 %	-1,7
Dépôts à terme	59,9 %	59,5 %	62,6 %	67,4 %	4,8

<sup>5</sup> Les parts de marché sont calculées pour les trois COM du Pacifique sur le périmètre des établissements de crédits locaux.



## Panorama de l'activité bancaire dans les COM du Pacifique en 2015

Les sociétés de financement et les établissements de crédit spécialisés n'interviennent que de façon marginale dans l'activité de crédit, soit à hauteur de 3 %. Leur contribution a peu évolué au cours de la dernière décennie. Ce type d'établissement est présent sur le segment des crédits à la consommation et des crédits d'investissement aux entreprises, mais demeurent avant tout spécialisés dans le crédit-bail, en particulier les sociétés de financement, puisqu'ils portent la totalité de l'encours pour ce type de crédit depuis 2011 (79 % environ de l'encours sont détenus par les sociétés de financement et 21 % par les établissements de crédit spécialisés en 2015). La position dominante des sociétés de financement sur ce marché est stable depuis 2010 puisqu'elles totalisent entre 78 % et 80 % de l'encours.

Sur la période étudiée (2012-2015), les financements accordés par les banques ont progressé en moyenne de 0,9 % par an, contre une baisse de 2,3 % pour les sociétés de financement et une progression de 2,4 % pour les établissements de crédit spécialisés.

### Répartition des crédits par type d'établissement

	2012			2013			2014			2015		
	Banques	SF <sup>1</sup>	ECS <sup>2</sup>	Banques	SF	ECS	Banques	SF	ECS	Banques	SF	ECS
<b>Crédits totaux tous COM</b>	<b>96,9 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>97,0 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>97,0 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>97,0 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>1,0 %</b>
Crédits à la consommation des ménages	91,1 %	6,8 %	2,1 %	91,1 %	6,8 %	2,1 %	90,2 %	7,6 %	2,3 %	89,4 %	8,2 %	2,4 %
Crédits à habitat des ménages	99,9 %	0,0 %	0,1 %	99,9 %	0,0 %	0,1 %	99,9 %	0,0 %	0,1 %	99,9 %	0,0 %	0,1 %
Crédits d'exploitation des entreprises	98,4 %	1,4 %	0,2 %	98,3 %	1,4 %	0,2 %	98,8 %	0,9 %	0,3 %	99,0 %	0,7 %	0,3 %
Crédits d'investissement des entreprises	92,7 %	4,7 %	2,6 %	93,0 %	4,3 %	2,6 %	93,4 %	4,1 %	2,5 %	93,8 %	3,6 %	2,6 %
Crédit-bail (ménages et entreprises)	0,0 %	79,4 %	20,6 %	0,0 %	79,6 %	20,4 %	0,0 %	80,0 %	20,0 %	0,0 %	78,9 %	21,1 %
	Banques	SF et ECS		Banques	SF et ECS		Banques	SF et ECS		Banques	SF et ECS	
<b>Crédits totaux Nouvelle-Calédonie</b>	<b>95,3 %</b>	<b>4,7 %</b>		<b>95,4 %</b>	<b>4,6 %</b>		<b>95,5 %</b>	<b>4,5 %</b>		<b>95,7 %</b>	<b>4,3 %</b>	
<b>Crédits totaux Polynésie française</b>	<b>99,1 %</b>	<b>0,9 %</b>		<b>99,2 %</b>	<b>0,8 %</b>		<b>99,1 %</b>	<b>0,9 %</b>		<b>99,1 %</b>	<b>0,9 %</b>	

1 - SF : Sociétés de financement, selon la nomenclature applicable à partir de 2014

2 - ECS : Etablissements de crédit spécialisés, selon la nomenclature applicable à partir de 2014

### 2-3 Une densité bancaire moindre qu'en métropole, mais supérieure à celle des DOM

À l'instar de la métropole et des DOM et COM de la zone euro<sup>6</sup>, on observe en 2015 une réduction de la couverture par habitant en termes de guichet bancaire sur l'ensemble des COM du Pacifique. Le nombre de guichets reste en effet stable en Polynésie française (64 guichets), à Wallis-et-Futuna (4 guichets) et en Nouvelle-Calédonie (126 guichets en 2015 contre 127 en 2014), alors que la population augmente. Cette évolution est compensée en Nouvelle-Calédonie par une amélioration de la couverture en termes de guichets automatiques, en valeur absolue (262 guichets automatiques en 2015 contre 250 en 2014) comme en nombre d'habitants par automate. En revanche, le nombre de DAB et GAB se réduit en Polynésie française à 162 guichets automatiques en 2015 contre 167 en 2014 et reste stable à Wallis-et-Futuna (un guichet automatique) pour une population en augmentation : une hausse du nombre d'habitants desservis en moyenne par chaque guichet automatique est donc constatée sur ces géographies. Cette tendance à la réduction du réseau de guichets automatiques s'observe également en métropole.

<sup>6</sup> Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.



### Nombre de guichets dans les COM

	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
<b>Guichets bancaires (1)</b>	<b>201</b>	<b>198</b>	<b>195</b>	<b>194</b>	<b>-0,5 %</b>
Nouvelle-Calédonie	124	127	127	126	-0,8 %
Polynésie française	73	67	64	64	0,0 %
Wallis-et-Futuna	4	4	4	4	0,0 %
<b>Nombre d'habitants par guichet bancaire</b>	<b>2 693</b>	<b>2 756</b>	<b>2 824</b>	<b>2 877</b>	<b>1,9 %</b>
Nouvelle-Calédonie	2 093	2 080	2 116	2 170	2,5 %
Polynésie française	3 691	4 033	4 235	4 267	0,8 %
Wallis-et-Futuna	3 098	2 847	2 734	2 929	7,1 %
<b>Métropole</b>	<b>1 660</b>	<b>1 688</b>	<b>1 707</b>	<b>1 717</b>	<b>0,6 %</b>
<b>DCOM zone euro</b>	<b>3 358</b>	<b>3 324</b>	<b>3 244</b>	<b>3 330</b>	<b>2,7 %</b>
<b>Guichets automatiques</b>	<b>396</b>	<b>400</b>	<b>418</b>	<b>425</b>	<b>1,7 %</b>
Nouvelle-Calédonie	227	240	250	262	4,8 %
Polynésie française	168	159	167	162	-3,0 %
Wallis-et-Futuna	1	1	1	1	0,0 %
<b>Nombre d'habitants par guichet automatique</b>	<b>1 367</b>	<b>1 364</b>	<b>1 317</b>	<b>1 313</b>	<b>-0,3 %</b>
Nouvelle-Calédonie	1 143	1 101	1 075	1 044	-2,9 %
Polynésie française	1 604	1 699	1 623	1 686	3,9 %
Wallis-et-Futuna	12 390	11 387	10 934	11 714	7,1 %
<b>Métropole</b>	<b>1 088</b>	<b>1 090</b>	<b>1 095</b>	<b>1 127</b>	<b>3,0 %</b>
<b>DCOM zone euro</b>	<b>1 360</b>	<b>1 318</b>	<b>1 297</b>	<b>1 308</b>	<b>0,9 %</b>

(1) y compris guichets périodiques.

#### 2-4 Un niveau de bancarisation de la population encore faible

Le taux de bancarisation<sup>7</sup> de la population des COM du Pacifique augmente depuis 2013 (à l'exception de Wallis-et-Futuna) pour se fixer à 0,78 compte bancaire par habitant en 2015. Cependant, ce taux est en moyenne inférieur à celui de la métropole (1,26 compte par habitant). Il reste également en deçà de celui observé pour les DOM et les COM de la zone euro (0,89 compte par habitant en 2015), alors que le réseau des guichets bancaires est sensiblement plus dense, à l'exception de la Polynésie française.

Le nombre de cartes bancaires en circulation est en hausse à 480 749 à fin 2015, tant en valeur absolue qu'en nombre de cartes par habitant. Les niveaux constatés restent cependant en deçà de ceux observés pour la métropole et les DOM et COM de la zone euro.

<sup>7</sup> Il s'agit du nombre de comptes à vue par habitant.



### Bancarisation dans les COM

	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
<b>Nombre de comptes à vue</b>	<b>410 723</b>	<b>410 771</b>	<b>425 139</b>	<b>433 457</b>	<b>2,0 %</b>
Nouvelle-Calédonie	199 804	205 701	214 036	221 210	3,4 %
Polynésie française	205 800	199 894	205 790	207 059	0,6 %
Wallis-et-Futuna	5 119	5 176	5 313	5 188	-2,4 %
<b>Nombre de comptes par habitant</b>	<b>0,76</b>	<b>0,75</b>	<b>0,77</b>	<b>0,78</b>	<b>0,6 %</b>
Nouvelle-Calédonie	0,77	0,78	0,80	0,81	1,6 %
Polynésie française	0,76	0,74	0,76	0,76	-0,2 %
Wallis-et-Futuna	0,41	0,45	0,49	0,44	-8,9 %
<b>Métropole</b>	<b>1,23</b>	<b>1,24</b>	<b>1,25</b>	<b>1,26</b>	<b>0,9 %</b>
<b>DCOM zone euro</b>	<b>0,84</b>	<b>0,86</b>	<b>0,88</b>	<b>0,89</b>	<b>1,5 %</b>
<b>Nombre de cartes bancaires</b>	<b>434 311</b>	<b>446 779</b>	<b>463 456</b>	<b>480 749</b>	<b>3,7 %</b>
Nouvelle-Calédonie	239 104	251 084	266 647	278 162	4,3 %
Polynésie française	193 768	194 503	195 616	201 392	3,0 %
Wallis-et-Futuna	1 439	1 192	1 193	1 195	0,2 %
<b>Nombre de cartes bancaires par habitant</b>	<b>0,80</b>	<b>0,82</b>	<b>0,84</b>	<b>0,86</b>	<b>2,3 %</b>
Nouvelle-Calédonie	0,92	0,95	0,99	1,02	2,5 %
Polynésie française	0,72	0,72	0,72	0,74	2,2 %
Wallis-et-Futuna	0,12	0,10	0,11	0,10	-6,5 %
<b>Métropole</b>	<b>0,95</b>	<b>0,97</b>	<b>0,98</b>	<b>1,00</b>	<b>2,2 %</b>
<b>DCOM zone euro</b>	<b>1,09</b>	<b>1,08</b>	<b>1,10</b>	<b>1,22</b>	<b>10,7 %</b>

### 2-5 Une offre bancaire globalement variée

Le système bancaire des COM du Pacifique est constitué de banques de détail, tournées vers la collecte de ressources et la distribution de crédits, comme en témoigne la prépondérance des opérations avec la clientèle dans leur bilan (79,5 % de l'actif et 56,7 % du passif en 2015). Les activités de marché et de gestion d'actifs sont inexistantes, dans la mesure où elles sont gérées par les maisons mères localisées en métropole.

La gamme de moyens de paiement mise à la disposition de la clientèle des COM du Pacifique est variée et comparable à celle de la métropole, tandis que l'offre de produits d'épargne se concentre sur des produits classiques (dépôts à vue, dépôts à terme). Les banques proposent des contrats d'assurance-vie ainsi que des valeurs mobilières de placement (actions, obligations, OPCVM), mais ces supports sont transférés en métropole, d'où ils sont gérés.

Les produits d'épargne réglementée disponibles sont en revanche plus limités qu'en métropole : on retrouve les livrets ordinaires, les comptes et plans épargne-logement dans les deux géographies, tandis que les livrets A ne sont proposés qu'en Nouvelle-Calédonie. Sur le marché des crédits, l'offre bancaire porte essentiellement sur des prêts dits « classiques » et du crédit-bail.



## II - UNE ACTIVITÉ BANCAIRE EN HAUSSE MAIS DES DYNAMIQUES DIFFÉRENCIÉES

L'analyse de l'activité bancaire a été réalisée à partir des données des quatre banques de Nouvelle-Calédonie et des trois banques de Polynésie française. Les données métropolitaines sont issues d'un échantillon d'établissements de taille similaire. L'échantillon étudié pour la zone des départements français d'Amérique (DFA) comporte huit établissements de crédit et l'échantillon pour la zone de l'océan Indien quatre banques. La composition des différents échantillons est présentée en annexe 1.

### 1- Une activité en croissance en 2014 et 2015 après le ralentissement observé en 2013

#### 1-1 Des structures de bilan proches et une activité en hausse

La structure bilancielle des banques calédoniennes et polynésiennes est relativement proche. Leur activité est principalement tournée vers l'intermédiation, comme l'illustre la prépondérance des opérations avec la clientèle. Les structures bilanciennes sont également assez proches de celle de l'échantillon métropolitain. En revanche, si la structure de leur actif est relativement similaire, les banques de l'échantillon des DFA et de l'océan Indien présentent au passif une part des dépôts clientèle moins importante, et par conséquent une proportion plus élevée pour le refinancement (opérations de trésorerie).

En **Nouvelle-Calédonie**, la part des crédits à la clientèle dans les emplois s'est renforcée sur la période 2012-2015 (+1,4 point, à 79,0 %) et se stabilise depuis 2013. De même, au passif, la part des ressources issues des dépôts de la clientèle continue de progresser (+2,9 points sur la période 2012-2015 à 71,8 %), à l'inverse des opérations de trésorerie dans le total de bilan, qui enregistrent un recul de 4,3 points sur la même période et représentent désormais 17,1 % du passif.

En **Polynésie française**, le poids des opérations avec la clientèle à l'actif a diminué de 4,4 points sur la période 2012-2015 et représente 73,6 % du bilan à fin décembre 2015. Parallèlement, la part des dépôts clientèle dans le passif augmente de 4 points sur la période pour s'établir à 73,6 %. Le poids des opérations de trésorerie dans les emplois a augmenté de 2,4 points et sa part dans les ressources a diminué de 4,3 points (respectivement 20,9 % et 14,5 % à fin 2015).

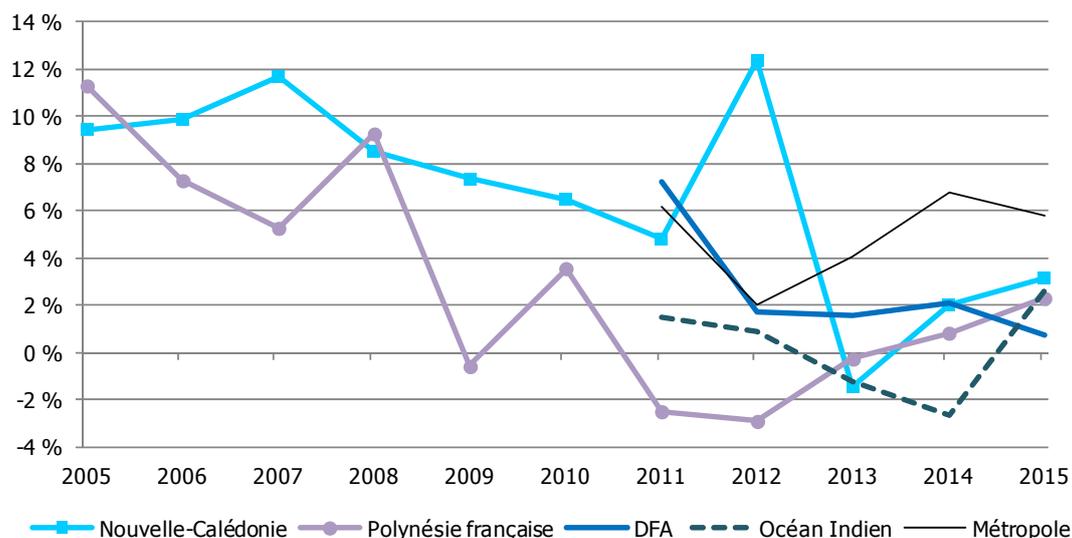
#### Décomposition du bilan des banques

	Nouvelle-Calédonie			Polynésie française			DFA			Océan Indien			Métropole		
	2012	2015	Var 15/12	2012	2015	Var 15/12	2012	2015	Var 15/12	2012	2015	Var 15/12	2012	2015	Var 15/12
<b>ACTIF</b>															
Opérations de trésorerie	19,3 %	17,5 %	-1,9	18,6 %	20,9 %	2,4	16,8 %	19,0 %	2,1	16,5 %	16,6 %	0,1	14,6 %	18,2 %	3,6
Opérations avec la clientèle	77,6 %	79,0 %	1,4	78,0 %	73,6 %	-4,4	75,8 %	72,9 %	-2,9	75,5 %	73,7 %	-1,8	79,1 %	75,5 %	-3,7
Opérations diverses	2,2 %	2,7 %	0,5	2,3 %	4,4 %	2,1	6,1 %	6,9 %	0,8	7,2 %	9,0 %	1,8	5,4 %	5,6 %	0,2
Valeurs immobilisées	0,9 %	0,8 %	0,0	1,2 %	1,1 %	-0,1	1,3 %	1,2 %	0,0	0,8 %	0,7 %	-0,1	0,8 %	0,7 %	-0,1
<b>Total de bilan</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0,0</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0,0</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0,0</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0,0</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0,0</b>
<b>PASSIF</b>															
Opérations de trésorerie	21,5 %	17,1 %	-4,3	18,8 %	14,5 %	-4,3	32,9 %	26,8 %	-6,1	41,6 %	32,9 %	-8,7	20,1 %	21,3 %	1,2
Opérations avec la clientèle	68,8 %	71,8 %	2,9	69,6 %	73,6 %	4,0	54,3 %	60,0 %	5,6	44,8 %	50,9 %	6,1	71,0 %	71,1 %	0,1
Opérations diverses	1,7 %	2,0 %	0,3	1,7 %	1,4 %	-0,3	3,5 %	2,3 %	-1,2	2,2 %	2,4 %	0,2	2,9 %	2,8 %	-0,2
Capitaux propres	8,0 %	9,1 %	1,1	9,9 %	10,4 %	0,5	9,3 %	10,9 %	1,6	11,4 %	13,7 %	2,3	5,9 %	4,8 %	-1,1

À l'instar de ce qui est observé pour les banques des échantillons étudiés pour les DFA et la métropole, l'activité des banques de la zone Pacifique est en hausse en 2015 pour la deuxième année consécutive. Cela fait suite à une année de contraction du bilan en 2013. Le total de bilan agrégé de l'ensemble des banques étudiées pour les COM du Pacifique a progressé de 2,8 % en 2015, après une hausse de 1,5 % en 2014 et un repli de 1 % en 2013. Le bilan des banques étudiées sur l'océan Indien a vu également son montant augmenter en 2015, mais diminuer en 2014.



### Évolution annuelle du bilan des banques ultra-marines



#### 1-2 Une activité bancaire soutenue par les crédits et une collecte de dépôts dynamique en Nouvelle-Calédonie

En **Nouvelle-Calédonie**, le bilan agrégé des banques locales s'élève à 865 milliards de F CFP à fin décembre 2015. Il contribue à hauteur de 59,5 % à l'activité de l'ensemble des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique étudiées, une part relativement stable depuis 2012.

Le bilan des banques calédoniennes a enregistré une évolution moyenne de 1,2 % par an entre 2012 et 2015, avec cependant une évolution contrastée sur la période : après une baisse de 1,4 % en 2013, le bilan agrégé s'inscrit en hausse en 2014 (+2 %) puis en 2015 (+3,2 %), en dépit d'un environnement économique devenu moins favorable.

En effet, à fin 2015, le contexte économique néo-calédonien est marqué par un fort attentisme. Le retour progressif de la confiance des chefs d'entreprise, observé en 2014 et au premier semestre 2015, a connu un coup d'arrêt brutal suite notamment au conflit des mineurs et des rouleurs qui a paralysé l'activité économique mi-août 2015. Depuis, la confiance des entrepreneurs semble durablement écornée, fragilisée également par les incertitudes institutionnelles, la crise profonde dans le secteur du nickel, les inquiétudes générées par la réforme fiscale en cours et une certaine recrudescence des tensions sociales.

Dans ces conditions socio-économiques, l'augmentation soutenue du bilan enregistrée en 2015 est principalement le résultat de la hausse des crédits à la clientèle d'une part et d'autre part d'une collecte de dépôts clientèle dynamique. L'augmentation des crédits résulte principalement de la hausse de l'encours des crédits à l'habitat accordés aux ménages (+5,2 % en 2015). La collecte des dépôts (+5,5 % en 2015) est quant à elle soutenue par les dépôts à vue (+10 % en 2015).



## Bilan agrégé Nouvelle-Calédonie

en millions de F CFP

	2012	2013	2014	2015	Var 15/14	Taux de croissance annuel moyen 2012-2015
<b>ACTIF</b>						
Opérations de trésorerie	161 289	144 058	147 454	151 186	2,5 %	-2,1 %
Opérations avec la clientèle	647 666	652 846	663 631	683 573	3,0 %	1,8 %
Opérations diverses	18 084	18 480	20 772	23 325	12,3 %	8,9 %
Valeurs immobilisées	7 435	7 043	7 024	7 282	3,7 %	-0,7 %
<b>Total de bilan</b>	<b>834 474</b>	<b>822 427</b>	<b>838 881</b>	<b>865 367</b>	<b>3,2 %</b>	<b>1,2 %</b>
<b>PASSIF</b>						
Opérations de trésorerie	179 132	161 244	157 958	148 156	-6,2 %	-6,1 %
Opérations avec la clientèle	574 495	574 492	588 396	620 934	5,5 %	2,6 %
Opérations diverses	14 144	16 559	17 199	17 652	2,6 %	7,7 %
Capitaux propres	66 703	70 132	75 327	78 626	4,4 %	5,6 %

## Répartition des crédits par agent économique en Nouvelle-Calédonie

en millions de F CFP

	2012	2013	2014	2015	Var 15/14	Taux de croissance annuel moyen 2012-2015
<b>Crédits aux ménages</b>	<b>319 013</b>	<b>318 578</b>	<b>321 974</b>	<b>333 099</b>	<b>3,5 %</b>	<b>1,5 %</b>
Crédits à la consommation	52 978	53 060	51 797	50 667	-2,2 %	-1,5 %
Crédits à l'habitat	259 650	259 701	264 191	277 998	5,2 %	2,3 %
Autres crédits	6 386	5 817	5 986	4 434	-25,9 %	-11,5 %
<b>Crédits aux entreprises</b>	<b>297 126</b>	<b>299 801</b>	<b>305 560</b>	<b>314 541</b>	<b>2,9 %</b>	<b>1,9 %</b>
Crédits d'exploitation	81 661	80 737	73 117	78 128	6,9 %	-1,5 %
Crédits d'investissement	158 546	159 608	169 369	170 815	0,9 %	2,5 %
Crédits immobiliers	41 946	43 094	50 043	54 249	8,4 %	9,0 %
Autres crédits	14 973	16 362	13 030	11 349	-12,9 %	-8,8 %
<b>Crédits aux Collectivités local</b>	<b>9 804</b>	<b>11 300</b>	<b>12 729</b>	<b>13 170</b>	<b>3,5 %</b>	<b>10,3 %</b>
Crédits d'investissement	8 039	8 858	11 305	11 116	-1,7 %	11,4 %
Autres crédits	1 764	2 442	1 424	2 054	44,2 %	5,2 %
<b>Autres agents économiques</b>	<b>15 589</b>	<b>15 403</b>	<b>15 085</b>	<b>13 819</b>	<b>-8,4 %</b>	<b>-3,9 %</b>
<b>Encours sain</b>	<b>641 533</b>	<b>645 082</b>	<b>655 349</b>	<b>674 629</b>	<b>2,9 %</b>	<b>1,7 %</b>
<b>Encours douteux nets</b>	<b>6 133</b>	<b>7 764</b>	<b>8 282</b>	<b>8 945</b>	<b>8,0 %</b>	<b>13,4 %</b>
<b>Encours total</b>	<b>647 666</b>	<b>652 846</b>	<b>663 631</b>	<b>683 573</b>	<b>3,0 %</b>	<b>1,8 %</b>

## 1-3 La collecte des dépôts soutient l'activité en Polynésie française, mais les crédits diminuent

En **Polynésie française**, l'économie a montré de nouveaux signes d'amélioration en 2015, qui sont venus confirmer une trajectoire de sortie de crise déjà esquissée en 2014. Dans ce contexte, le bilan agrégé des banques polynésiennes étudiées s'inscrit en hausse pour le deuxième exercice consécutif (+2,3 % en 2015 et +0,8 % en 2014) et enregistre une croissance moyenne de 1 % sur la période 2012-2015. Le total bilan se situe à 590 milliards de F CFP à fin décembre 2015.

Cependant, la hausse de l'activité bancaire pour les banques de l'échantillon s'explique principalement par la hausse des opérations sur titres constitutives des opérations diverses à l'actif (+109,9 % en 2015). Malgré une conjoncture en voie d'amélioration, les encours de crédits sont en baisse sur l'année (-1,3 %) avec une nette diminution des crédits d'exploitation aux entreprises (-9,7 %). Au passif, une augmentation des dépôts clientèle est enregistrée, tirée par les dépôts à vue (+10,6 % en 2015).



## Panorama de l'activité bancaire dans les COM du Pacifique en 2015

### Bilan agrégé Polynésie française

en millions de F CFP

	2012	2013	2014	2015	Var 15/14	Taux de croissance annuel moyen 2012-2015
<b>ACTIF</b>						
Opérations de trésorerie	106 453	110 366	117 178	123 407	5,3 %	5,0 %
Opérations avec la clientèle	446 848	443 416	439 665	433 897	-1,3 %	-1,0 %
Opérations diverses	13 247	11 315	13 583	26 078	92,0 %	25,3 %
Valeurs immobilisées	6 697	6 645	6 081	6 428	5,7 %	-1,4 %
<b>Total de bilan</b>	<b>573 244</b>	<b>571 743</b>	<b>576 506</b>	<b>589 810</b>	<b>2,3 %</b>	<b>1,0 %</b>
<b>PASSIF</b>						
Opérations de trésorerie	107 825	109 622	95 242	85 817	-9,9 %	-7,3 %
Opérations avec la clientèle	398 892	394 660	413 093	434 134	5,1 %	2,9 %
Opérations diverses	9 842	10 061	8 606	8 313	-3,4 %	-5,5 %
Capitaux propres	56 685	57 400	59 565	61 546	3,3 %	2,8 %

### Répartition des crédits par agent économique en Polynésie française

en millions de F CFP

	2012	2013	2014	2015	Var 15/14	Taux de croissance annuel moyen 2012-2015
<b>Crédits aux ménages</b>	<b>234 452</b>	<b>237 063</b>	<b>240 248</b>	<b>241 192</b>	<b>0,4 %</b>	<b>0,9 %</b>
Crédits à la consommation	81 199	79 774	74 269	68 844	-7,3 %	-5,4 %
Crédits à l'habitat	146 335	149 151	153 982	158 309	2,8 %	2,7 %
Autres crédits	6 918	8 137	11 997	14 038	17,0 %	26,6 %
<b>Crédits aux entreprises</b>	<b>166 344</b>	<b>158 024</b>	<b>150 953</b>	<b>144 059</b>	<b>-4,6 %</b>	<b>-4,7 %</b>
Crédits d'exploitation	81 236	73 044	65 106	58 813	-9,7 %	-10,2 %
Crédits d'investissement	59 046	64 349	66 258	67 875	2,4 %	4,8 %
Crédits immobiliers	17 030	14 846	14 305	13 911	-2,8 %	-6,5 %
Autres crédits	9 033	5 785	5 285	3 460	-34,5 %	-27,4 %
<b>Crédits aux Collectivités local</b>	<b>9 673</b>	<b>12 272</b>	<b>13 434</b>	<b>13 743</b>	<b>2,3 %</b>	<b>12,4 %</b>
Crédits d'investissement	7 262	6 565	7 904	7 117	-10,0 %	-0,7 %
Autres crédits	2 410	5 707	5 531	6 626	19,8 %	40,1 %
<b>Autres agents économiques</b>	<b>9 889</b>	<b>11 333</b>	<b>11 482</b>	<b>12 866</b>	<b>12,0 %</b>	<b>9,2 %</b>
<b>Encours sain</b>	<b>420 359</b>	<b>418 692</b>	<b>416 118</b>	<b>411 859</b>	<b>-1,0 %</b>	<b>-0,7 %</b>
<b>Encours douteux nets</b>	<b>26 489</b>	<b>24 724</b>	<b>23 547</b>	<b>22 038</b>	<b>-6,4 %</b>	<b>-5,9 %</b>
<b>Encours total</b>	<b>446 848</b>	<b>443 416</b>	<b>439 665</b>	<b>433 897</b>	<b>-1,3 %</b>	<b>-1,0 %</b>

#### 1-4 La concentration des crédits bancaires

Les données utilisées sont issues des déclarations des établissements au Service central des risques de l'IEOM et de la Banque de France.

L'analyse de la composition du portefeuille de prêts aux entreprises des **banques calédoniennes** fait apparaître le poids prépondérant des activités immobilières avec plus du quart des risques à fin décembre 2015. L'exposition des banques à ce secteur peut être considérée comme élevée selon le ratio de concentration sectorielle<sup>8</sup>, qui s'établit à 174 %. Le deuxième secteur de concentration du portefeuille est le secteur du commerce (15 % des risques totaux). À l'inverse, le degré d'exposition des banques sur leur principale contrepartie<sup>9</sup> apparaît comme favorable, à 12 %.

<sup>8</sup> Il s'agit du rapport entre l'encours sur le premier secteur d'activité et les fonds propres. Il est considéré comme bon en dessous de 50 %, comme moyen entre 50 % et 100 % et comme médiocre au-dessus de 100 %.

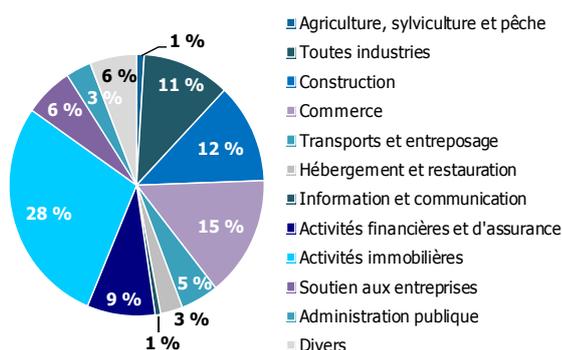
<sup>9</sup> Il s'agit du rapport entre l'encours sur la première contrepartie et les fonds propres. Il est considéré comme bon en dessous de 15 %, comme moyen entre 15 % et 25 % et comme médiocre au-dessus de 25 %.



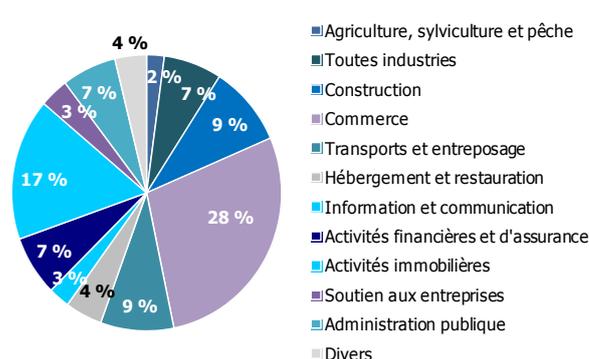
En **Polynésie française**, c'est le secteur du commerce qui concentre la plus grande partie des risques de la place (28 %), devant les activités immobilières (17 %). Les banques polynésiennes demeurent fortement exposées à ce premier secteur d'activité, avec un ratio de concentration sectorielle de 135 %. À 17 %, le ratio de concentration par contrepartie peut être considéré comme moyen.

Ratios en 2015	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Degré de concentration sectorielle	174 %	135 %
Degré de concentration par contrepartie	12 %	17 %

Répartition des crédits par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie (hors particuliers) à fin 2015



Répartition des crédits par secteur d'activité en Polynésie française (hors particuliers) à fin 2015



## 2- Une évolution différenciée du solde des opérations avec la clientèle

L'évolution du solde des opérations avec la clientèle est différenciée entre les différentes COM du Pacifique. Ainsi, le ratio « crédits/dépôts »<sup>10</sup> s'établit à 110 % à fin 2015 en Nouvelle-Calédonie et à 100 % en Polynésie française, à mettre en regard des niveaux observés pour les échantillons des DFA (122 %), de l'océan Indien (145 %) et métropolitain (106 %).

En **Nouvelle-Calédonie**, le ratio s'est amélioré (-2,7 points en 2015) du fait principalement de l'augmentation des dépôts. Le déficit des opérations à la clientèle atteint 62,6 milliards de F CFP en décembre 2015.

Solde par type d'opérations en Nouvelle-Calédonie	en millions de F CFP				
	2012	2013	2014	2015	Var 15/14
Opérations avec la clientèle	-73 171	-78 355	-75 235	-62 640	-16,7 %
Opérations sur titres	-2 454	-2 894	-4 323	-7 420	71,6 %
Opérations diverses	-1 486	973	751	1 746	132,6 %
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	59 268	63 089	68 303	71 344	4,5 %
<b>Besoin de trésorerie</b>	<b>-17 843</b>	<b>-17 187</b>	<b>-10 504</b>	<b>3 030</b>	<b>-128,8 %</b>

En **Polynésie française**, en raison de la baisse de l'encours de crédit, le solde des opérations avec la clientèle est devenu légèrement positif en 2015 à 237 millions de F CFP, les encours de crédits à la clientèle des banques locales étant couverts par les dépôts collectés. Le ratio « crédits/dépôts » est par conséquent très proche de un.

<sup>10</sup> Il s'agit du rapport entre les opérations avec la clientèle à l'actif et au passif.



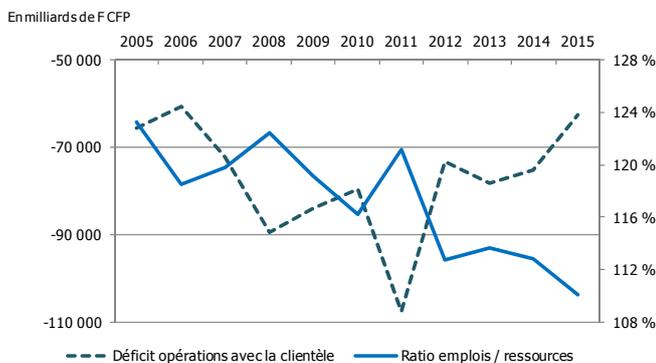
**Solde par type d'opérations en Polynésie française**

en millions de F CFP

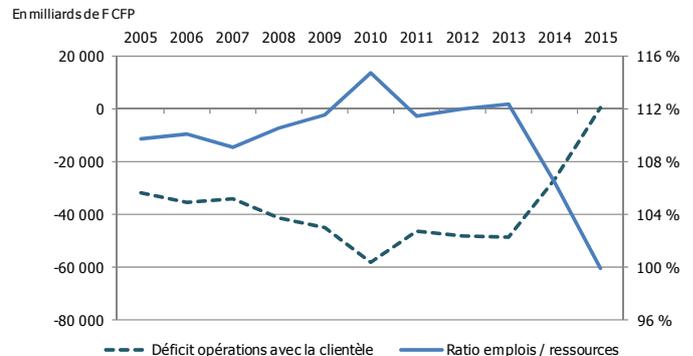
	2012	2013	2014	2015	Var 15/14
Opérations avec la clientèle	-47 955	-48 756	-26 571	237	-100,9 %
Opérations sur titres	-8 241	-6 599	-9 740	-20 829	113,8 %
Opérations diverses	4 837	5 345	4 763	3 064	-35,7 %
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	49 988	50 754	53 484	55 118	3,1 %
<b>Besoin de trésorerie</b>	<b>-1 371</b>	<b>745</b>	<b>21 936</b>	<b>37 590</b>	<b>71,4 %</b>

Le déséquilibre entre les emplois et ressources clientèle pour la Nouvelle-Calédonie (et pour la Polynésie française jusqu'en 2014) s'explique également par le poids de l'épargne non bilancielle. Elle est composée de placements collectés localement, mais gérés hors de la zone d'émission, et non directement ou partiellement transformables pour leur activité de crédits : livrets A, produits d'assurance-vie, actions, obligations et OPCVM... En 2015, ils totalisent 140 milliards de F CFP pour les banques étudiées en Nouvelle-Calédonie (soit 19 % des dépôts totaux) et 85 milliards de F CFP pour l'échantillon de Polynésie française (soit 17 % des dépôts totaux). Ils sont principalement constitués de placements sous forme d'assurance-vie (83 % en Nouvelle-Calédonie, 87 % en Polynésie française).

**Nouvelle-Calédonie**  
Évolution du solde des opérations avec la clientèle



**Polynésie française**  
Évolution du solde des opérations avec la clientèle



### 3- Un besoin de financement hors zone qui se réduit en Nouvelle-Calédonie et un excédent net en Polynésie française

#### 3-1 Une évolution conjointe du besoin de trésorerie et de la position extérieure nette

En **Nouvelle-Calédonie**, du fait de l'augmentation du niveau de capitalisation des banques de l'échantillon (augmentation de 4,4 % des capitaux propres en 2015), le déficit des opérations avec la clientèle est désormais couvert par le fonds de roulement<sup>11</sup>. Ainsi, au 31 décembre 2015, les banques locales étudiées présentent une capacité de placement de plus de 3 milliards de F CFP, contre un besoin de trésorerie de plus de 10 milliards de F CFP en 2014.

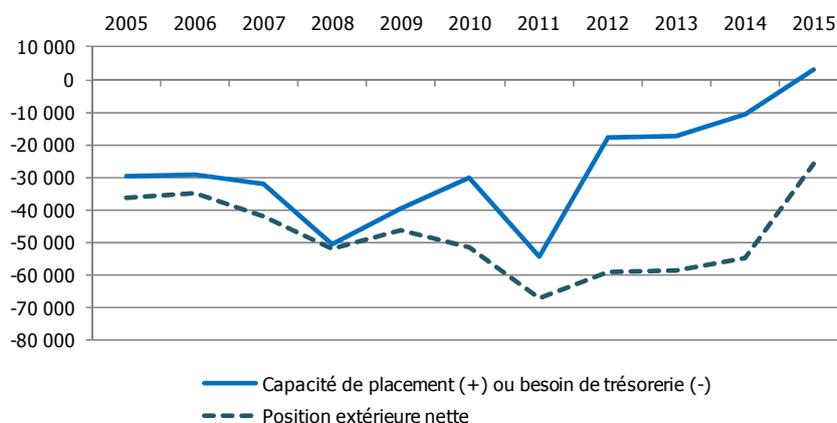
En l'absence d'un marché interbancaire local, ce besoin de trésorerie contraint les banques calédoniennes à rechercher des ressources auprès de l'IEOM, mais également à l'extérieur de la zone d'émission, principalement auprès de leurs maisons mères. La part de ce refinancement qui est recherché en dehors de la zone monétaire est globalement mesurable par la position extérieure nette<sup>12</sup>, dont la trajectoire suit celle du déficit de trésorerie, et qui se réduit donc passant de 55 milliards à fin décembre 2014 à 26 milliards à fin décembre 2015.

<sup>11</sup> Fond de roulement = valeurs immobilisées – capitaux propres et assimilés – provisions.

<sup>12</sup> Il s'agit de la différence entre les avoirs et les engagements hors de la place bancaire des établissements de crédit locaux.

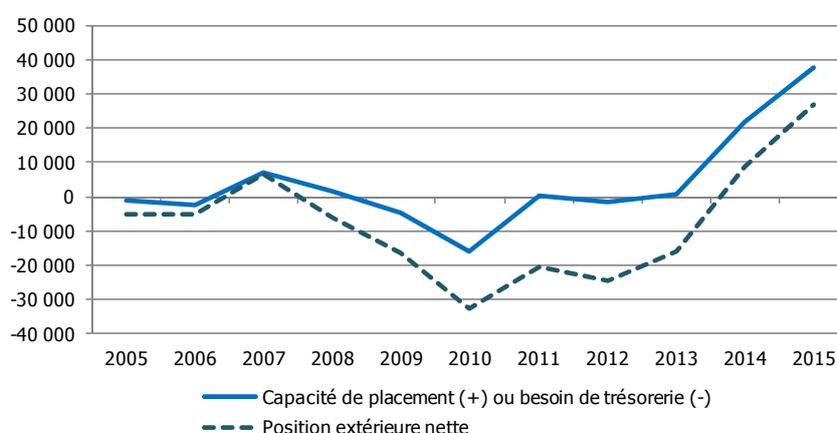


**Nouvelle-Calédonie**  
**Évolution du besoin de trésorerie et de la position extérieure nette**



**En Polynésie française**, sur la période étudiée de 2012 à 2015, le solde des opérations avec la clientèle est financé par le fonds de roulement, ce qui permet aux banques locales de dégager une capacité de placement de 37,6 milliards de F CFP en 2015. Suivant cette tendance, la position extérieure nette des banques de l'échantillon permet de dégager un excédent depuis 2014 qui atteint 26,6 milliards de F CFP en 2015.

**Polynésie française**  
**Évolution du besoin de trésorerie et de la position extérieure nette**



### 3-2 La structure des ressources des banques

Compte tenu de l'amélioration du solde de trésorerie, du fait d'une augmentation du niveau de capitalisation des banques de l'échantillon, et d'une collecte des dépôts clientèle dynamique, les dépôts constituent désormais 82,3 % des ressources des établissements étudiés en **Nouvelle-Calédonie**, les financements hors zone se réduisant de 4,8 points entre 2012 et 2015 pour représenter 3,5 % des ressources à fin 2015. L'IEOM participe également à leur refinancement, à travers le réescompte<sup>13</sup> qui atteint 16 milliards F CFP à fin 2015 et représente 2,2 % de leurs ressources.

En **Polynésie française**, le poids des dépôts collectés dans les ressources des banques locales étudiées a également augmenté sur la période 2012-2015 (+2,8 points), à 80,3 % en 2015, ces établissements bénéficiant, en agrégé, d'une position extérieure nette excédentaire en 2014 et 2015. Le réescompte est relativement stable et représente 0,7 % de leurs ressources en 2015.

<sup>13</sup> Le réescompte des crédits aux entreprises est un dispositif permettant à un établissement de crédit de la zone d'émission d'obtenir des liquidités auprès de l'IEOM pour une durée supérieure à la journée, en contrepartie d'une cession temporaire de créances éligibles au réescompte.



**Composition des ressources des banques calédoniennes**

	2012		2013		2014		2015	
	En millions de F CFP	En %	En millions de F CFP	En %	En millions de F CFP	En %	En millions de F CFP	En %
Dépôts collectés (- encaisses)	560 173	79,5 %	559 364	79,1 %	571 291	78,8 %	601 656	82,3 %
Ressources propres - Valeurs immobilisées	56 622	8,0 %	60 416	8,5 %	65 037	9,0 %	69 598	9,5 %
Excédent des opérations diverses des EC	11 684	1,7 %	18 775	2,7 %	17 626	2,4 %	18 318	2,5 %
Réescompte	17 484	2,5 %	9 970	1,4 %	16 481	2,3 %	15 991	2,2 %
Position extérieure nette des EC	58 860	8,4 %	58 595	8,3 %	54 562	7,5 %	25 684	3,5 %

**Composition des ressources des banques polynésiennes**

	2012		2013		2014		2015	
	En millions de F CFP	En %	En millions de F CFP	En %	En millions de F CFP	En %	En millions de F CFP	En %
Dépôts collectés (- encaisses)	387 782	77,6 %	381 208	77,4 %	398 067	79,2 %	419 309	80,3 %
Ressources propres - Valeurs immobilisées	73 871	14,8 %	79 779	16,2 %	85 025	16,9 %	83 364	16,0 %
Excédent des opérations diverses des EC	9 429	1,9 %	11 582	2,4 %	16 775	3,3 %	15 439	3,0 %
Réescompte	4 068	0,8 %	3 978	0,8 %	2 956	0,6 %	3 778	0,7 %
Position extérieure nette des EC	24 645	4,9 %	15 798	3,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %

## 4- Un portefeuille de prêts de bonne qualité en Nouvelle-Calédonie et une sinistralité élevée en Polynésie française

En **Nouvelle-Calédonie**, si la qualité du portefeuille de prêts se dégrade légèrement sur la période étudiée de 2012 à 2015, avec un taux de créances douteuses passant de 2,4 % à 3 %, soit une hausse de 0,6 point, elle reste satisfaisante au regard des taux observés sur les échantillons comparatifs. En effet, le taux de créances douteuses est de 7,4 % pour l'échantillon des DFA et celui de l'océan Indien et de 4,8 % pour l'échantillon métropolitain.

Le taux de provisionnement de 57 % reste cependant en deçà de celui observé pour les DFA (58,3 %) et l'océan Indien (60,7 %), mais supérieur à celui de l'échantillon métropolitain (53,2 %).

En revanche, en **Polynésie française**, la sinistralité des banques locales reste élevée au regard des autres géographies étudiées, avec un taux de créances douteuses de 12,2 % en 2015, en baisse cependant de 0,5 point sur l'année.

Le taux de provisionnement s'établit à 61,7 % à fin décembre 2015, le niveau le plus élevé de toutes les géographies étudiées. Il a augmenté de 7,8 points sur la période 2012-2015.

**Créances douteuses en Nouvelle-Calédonie**

en millions de F CFP

	2012	2013	2014	2015
Créances douteuses nettes	6 133	7 764	8 282	8 945
Provisions	9 804	10 358	10 430	11 837
Créances douteuses brutes	15 937	18 122	18 713	20 781
<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>2,4 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>3,0 %</b>
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>61,5 %</b>	<b>57,2 %</b>	<b>55,7 %</b>	<b>57,0 %</b>

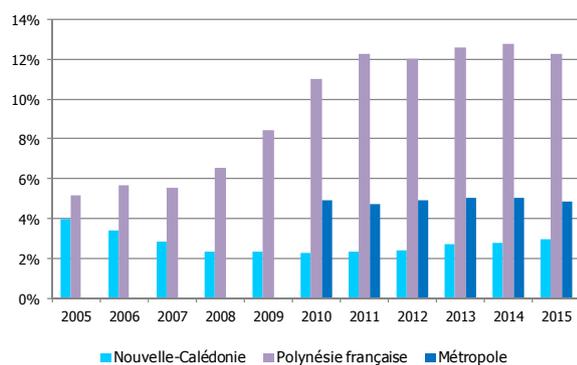


**Créances douteuses en Polynésie française**

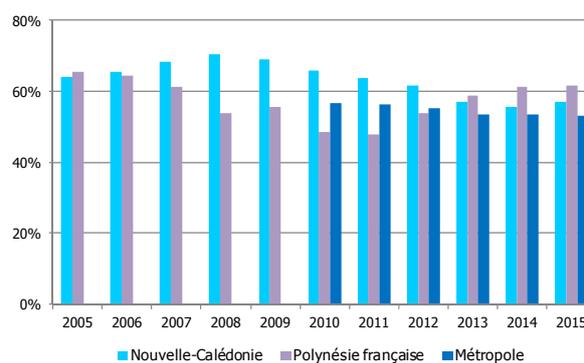
en millions de F CFP

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Créances douteuses nettes	26 489	24 724	23 547	22 038
Provisions	30 927	35 347	37 239	35 452
Créances douteuses brutes	57 416	60 071	60 786	57 490
<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>12,0 %</b>	<b>12,5 %</b>	<b>12,7 %</b>	<b>12,2 %</b>
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>53,9 %</b>	<b>58,8 %</b>	<b>61,3 %</b>	<b>61,7 %</b>

Évolution du taux de créances douteuses



Évolution du taux de provisionnement





## 5- Une solvabilité satisfaisante

À fin décembre 2015, les fonds propres représentent 9,1 % des ressources bilancielles des banques calédoniennes (+1,1 point entre 2012 et 2015) et 10,4 % pour les banques polynésiennes, soit une évolution relativement stable sur les quatre dernières années (+0,5 point). Au vu de ces ratios, la solvabilité<sup>14</sup> des établissements peut être considérée comme correcte<sup>15</sup> et est assez proche de celle observée pour les banques étudiées dans les COM et DOM de la zone euro, et plus élevée que celle des banques de l'échantillon métropolitain.

Le ratio de créances douteuses nettes sur les fonds propres de 11,4 % (en hausse de 0,4 point en 2015) reflète la bonne qualité du portefeuille en Nouvelle-Calédonie et est le plus faible de l'ensemble des échantillons étudiés. Pour la Polynésie française, ce ratio, assez élevé à 35,8 %, en lien avec la sinistralité observée sur le portefeuille de l'échantillon, s'améliore cependant sensiblement entre 2012 et 2015, puisqu'il diminue de plus de 10 points sur la période.

### Solvabilité

	2012	2013	2014	2015	Var 15/14
<b>Nouvelle-Calédonie</b>					
Fonds propres / total bilan	8,0 %	8,5 %	9,0 %	9,1 %	0,1
Créances douteuses nettes / FP	9,2 %	11,1 %	11,0 %	11,4 %	0,4
<b>Polynésie française</b>					
Fonds propres / total bilan	9,9 %	10,0 %	10,3 %	10,4 %	0,1
Créances douteuses nettes / FP	46,7 %	43,1 %	39,5 %	35,8 %	-3,7
<b>DFA</b>					
Fonds propres / total bilan	9,3 %	10,0 %	10,3 %	10,9 %	0,7
Créances douteuses nettes / FP	25,3 %	24,2 %	24,2 %	21,5 %	-2,6
<b>Océan Indien</b>					
Fonds propres / total bilan	11,4 %	12,4 %	13,3 %	13,7 %	0,4
Créances douteuses nettes / FP	25,1 %	21,6 %	17,7 %	16,4 %	-1,3
<b>Métropole</b>					
Fonds propres / total bilan	5,9 %	5,0 %	4,9 %	4,8 %	0,0
Créances douteuses nettes / FP	30,4 %	37,9 %	37,6 %	36,4 %	-1,2

<sup>14</sup> Dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité au sens de Bâle III, les banques des COM du Pacifique, en tant que filiales d'établissements de crédit contrôlées sur base consolidée, peuvent bénéficier d'exemption de surveillance sur base individuelle conformément au règlement n° 2000-0314. Dans le cadre de cette étude, la solvabilité peut être approchée par le ratio « fonds propres / total bilan ».

<sup>15</sup> Globalement, un niveau minimal de fonds propres de 8 % est attendu.



### III - DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION QUI S'AMÉLIORENT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE, MAIS RESTENT PLUS FAVORABLES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

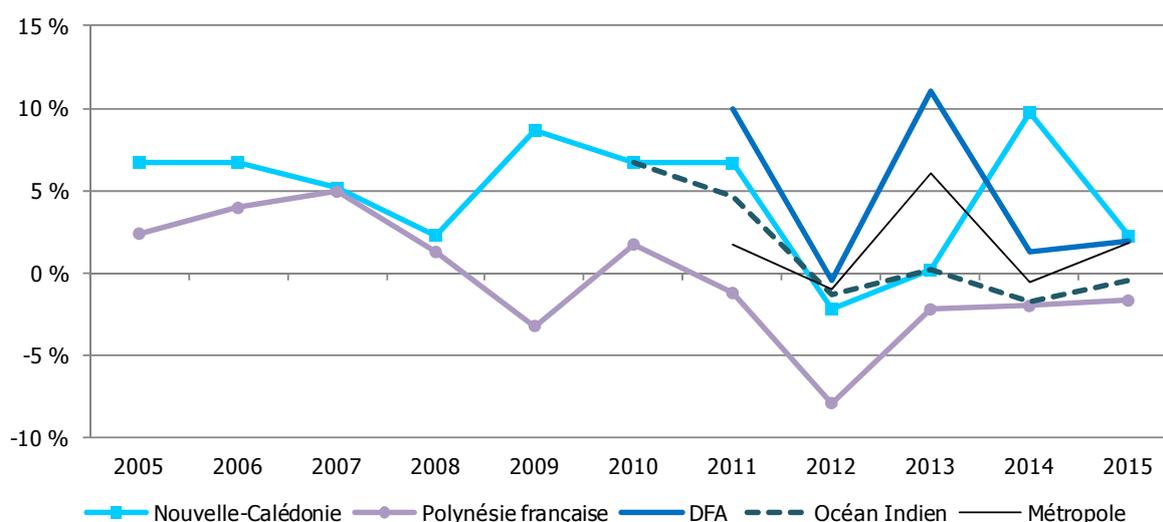
#### 1- Un PNB en hausse en Nouvelle-Calédonie, mais en recul en Polynésie française

1-1 Des commissions qui tirent le PNB à la hausse en Nouvelle-Calédonie, mais des revenus d'intérêts nets qui ne permettent pas au PNB de maintenir son niveau en Polynésie française

**En Nouvelle-Calédonie**, le PNB des banques locales s'inscrit en hausse pour la troisième année consécutive, soutenu principalement par l'augmentation des revenus issus des commissions nettes, pour se porter à plus de 32 milliards de F CFP à fin 2015 (+2,2 % sur l'année). Son taux de croissance annuel moyen est de 3,9 % sur la période 2012-2015.

À l'inverse, le PNB **des banques polynésiennes** décline chaque année depuis 2009 (à l'exception de 2010). Sur la période 2012-2015, le PNB diminue en moyenne de 2 % par an. En 2015, avec un recul imputable principalement à la baisse des revenus générés par les intérêts, le PNB est de 21 milliards de F CFP (-1,7 %).

Évolution annuelle du total PNB des banques ultra-marines



#### 1-2 Des intérêts nets prépondérants dans la structure du PNB

Dans les deux géographies, les établissements de crédit tirent davantage de revenus de leurs activités de crédit que des prestations de services proposées. Les intérêts nets représentent 63 % du PNB dans les deux géographies en 2015, contre 53 % pour l'échantillon des DFA, 57 % pour les banques étudiées de la zone de l'océan Indien et 59 % pour l'échantillon métropolitain.

Si la part des commissions nettes reste stable sur la période 2012-2015, autour de 32 % du PNB, pour la Nouvelle-Calédonie, elle s'est renforcée en Polynésie française passant de 28 % en 2012 à 31 % en 2015. Ces niveaux demeurent inférieurs à ceux relevés sur l'échantillon de banques des DFA et en France métropolitaine, où les commissions totalisent respectivement plus de 37 % et plus de 43 % du PNB en 2015. Les niveaux observés restent cependant supérieurs à celui de la zone de l'océan Indien (27 %). Toutefois, dans les deux collectivités, les nouveaux accords de concertation sur les tarifs bancaires<sup>16</sup> risquent de limiter l'évolution future de cette source de revenus.

<sup>16</sup> Voir les Observatoires semestriels et les Rapports annuels de l'IEOM sur les tarifs bancaires.



## Panorama de l'activité bancaire dans les COM du Pacifique en 2015

### Structure du PNB en Nouvelle-Calédonie

en millions de F CFP

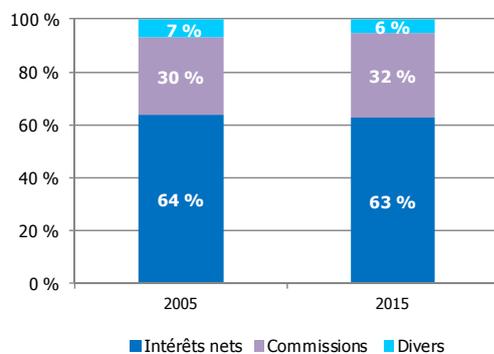
	2012	2013	2014	2015	Var 15/14	Taux de croissance annuel moyen 2012-2015
<b>Produit net bancaire</b>	<b>28 646</b>	<b>28 689</b>	<b>31 476</b>	<b>32 174</b>	<b>2,2 %</b>	<b>3,9 %</b>
Intérêts nets	17 837	17 453	19 836	20 175	1,7 %	4,2 %
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	<i>21 186</i>	<i>20 864</i>	<i>22 660</i>	<i>22 494</i>	<i>-0,7 %</i>	<i>2,0 %</i>
Commissions nettes	9 290	9 446	9 733	10 228	5,1 %	3,3 %
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	<i>3 100</i>	<i>3 251</i>	<i>3 350</i>	<i>3 523</i>	<i>5,2 %</i>	<i>4,4 %</i>
Divers net	1 519	1 791	1 907	1 772	-7,1 %	5,3 %

### Structure du PNB en Polynésie française

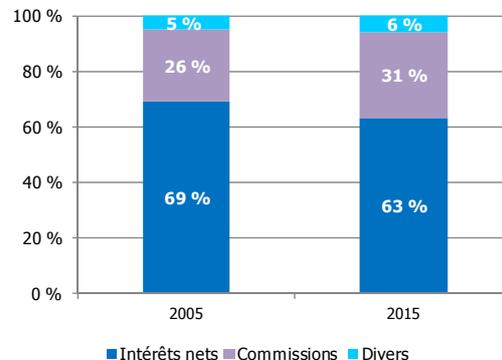
en millions de F CFP

	2012	2013	2014	2015	Var 15/14	Taux de croissance annuel moyen 2012-2015
<b>Produit net bancaire</b>	<b>22 389</b>	<b>21 892</b>	<b>21 450</b>	<b>21 087</b>	<b>-1,7 %</b>	<b>-2,0 %</b>
Intérêts nets	15 172	14 279	13 852	13 353	-3,6 %	-4,2 %
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	<i>16 910</i>	<i>15 933</i>	<i>15 265</i>	<i>14 472</i>	<i>-5,2 %</i>	<i>-5,1 %</i>
Commissions nettes	6 212	6 646	6 520	6 526	0,1 %	1,7 %
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	<i>2 931</i>	<i>3 191</i>	<i>3 167</i>	<i>3 120</i>	<i>-1,5 %</i>	<i>2,1 %</i>
Divers net	1 006	968	1 078	1 209	12,1 %	6,3 %

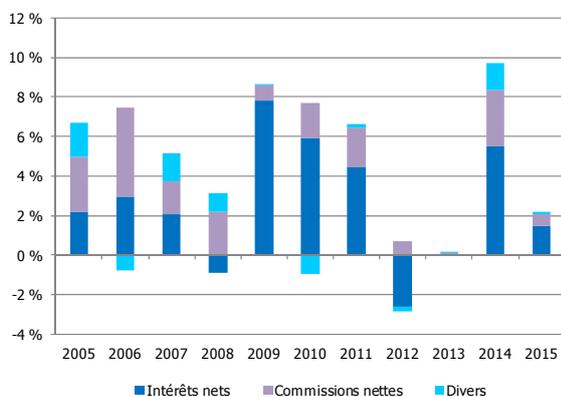
Structure du PNB en Nouvelle-Calédonie



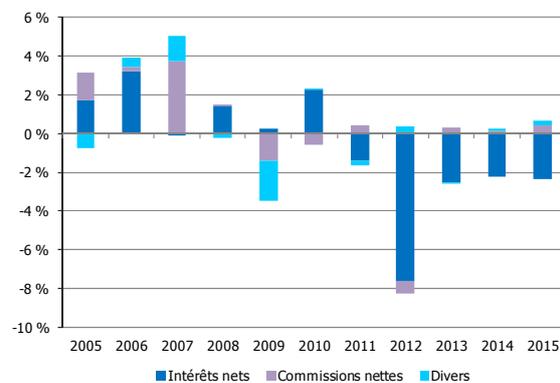
Structure du PNB en Polynésie française



Contribution à l'évolution du PNB calédonien



Contribution à l'évolution du PNB polynésien





### 1-3 Une marge globale d'intermédiation stable en Nouvelle-Calédonie et en légère baisse en Polynésie française

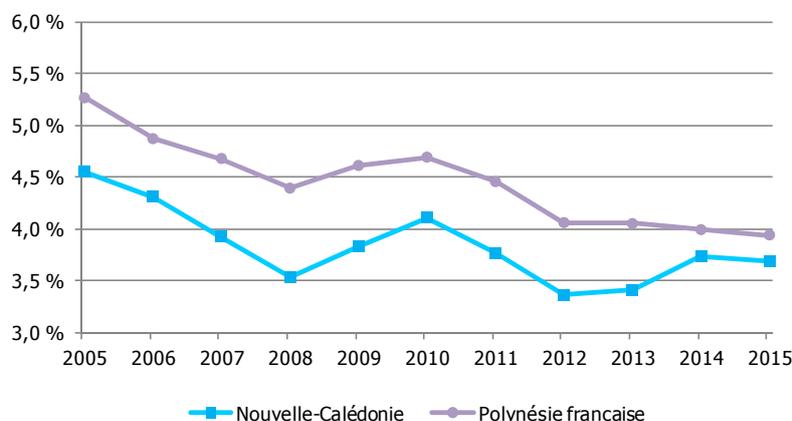
Dans les deux géographies, la marge sur les opérations avec la clientèle a été globalement orientée à la baisse entre 2003 et 2012. Elle se stabilise toutefois sur la période 2012-2015, avec cependant une légère remontée en Nouvelle-Calédonie où la baisse du coût des dépôts observée entre 2013 et 2014 ne s'est pas accompagnée d'une baisse équivalente des rendements des crédits.

La marge globale d'intermédiation a évolué de manière analogue à la marge sur les opérations avec la clientèle en Nouvelle-Calédonie, tout en se stabilisant autour de 2,5 % en 2015. En Polynésie française, la marge globale d'intermédiation a connu un recul continu sur la période 2012-2015 pour se fixer à 2,4 % en 2015.

Pour les deux géographies, la marge sur les opérations avec la clientèle et la marge d'intermédiation restent en 2015 inférieures aux niveaux constatés pour l'échantillon des DFA (4,7 % et 3,2 % respectivement), soit 98 points de base d'écart pour la Nouvelle-Calédonie et 73 points de base pour la Polynésie française pour la marge sur les opérations clientèle et 71 points de base et 78 points de base d'écart respectivement pour la marge d'intermédiation. Cela s'explique par un rendement sur les crédits sensiblement plus importants et dans une moindre mesure par une rémunération des dépôts clientèle inférieure dans les DFA.

Les niveaux observés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour ces marges sont en revanche supérieurs à ceux constatés pour les banques étudiées de l'océan Indien (3,4 % pour la marge sur les opérations avec la clientèle et 2,2 % pour la marge d'intermédiation) et de l'échantillon métropolitain (2,8 % pour la marge sur les opérations avec la clientèle et 2,1 % pour la marge d'intermédiation). Pour les opérations avec la clientèle, la marge en Nouvelle-Calédonie affiche un écart de 28 points de base supplémentaires par rapport à l'océan Indien et 89 points de base supplémentaires par rapport à la métropole. Pour la Polynésie française, ce sont 53 et 114 points de base supplémentaires respectivement. Pour la marge d'intermédiation, les écarts sont moins marqués. Ces écarts s'expliquent par le différentiel sur le coût des dépôts en ce qui concerne l'océan Indien et des rendements sur les crédits inférieurs en ce qui concerne la métropole.

Évolution de la marge sur les opérations avec la clientèle



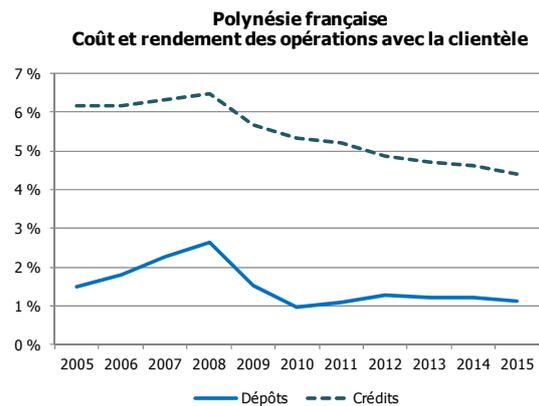
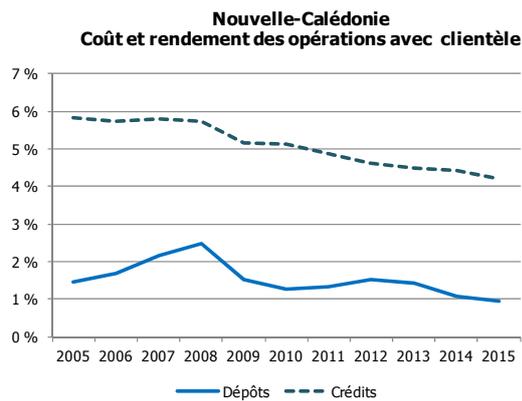
#### Coûts et rendements

En Nouvelle-Calédonie	2012	2013	2014	2015
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (intérêts seuls)</b>				
Coût moyen des dépôts	1,5 %	1,4 %	1,1 %	0,9 %
Rendement moyen des crédits	4,6 %	4,5 %	4,4 %	4,2 %
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE</b>				
Coût moyen des emprunts	2,9 %	2,7 %	2,3 %	2,1 %
Rendement moyen des prêts	1,3 %	0,7 %	0,6 %	0,5 %
<b>MARGES</b>				
Marge sur les opérations avec la clientèle	3,4 %	3,4 %	3,7 %	3,7 %
Marge globale d'intermédiation	2,4 %	2,3 %	2,6 %	2,5 %

En Polynésie française	2012	2013	2014	2015
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (intérêts seuls)</b>				
Coût moyen des dépôts	1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,1 %
Rendement moyen des crédits	4,9 %	4,7 %	4,6 %	4,4 %
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE</b>				
Coût moyen des emprunts	2,9 %	3,0 %	2,7 %	2,6 %
Rendement moyen des prêts	1,4 %	1,2 %	1,0 %	0,9 %
<b>MARGES</b>				
Marge sur les opérations avec la clientèle	4,1 %	4,1 %	4,0 %	3,9 %
Marge globale d'intermédiation	2,8 %	2,7 %	2,6 %	2,4 %



## Panorama de l'activité bancaire dans les COM du Pacifique en 2015



## 2- Des conditions d'exploitation qui se dégradent en Polynésie française et plus favorables en Nouvelle-Calédonie

En **Nouvelle-Calédonie**, les conditions d'exploitation sont significativement plus favorables que celles observées dans l'ensemble des autres géographies étudiées. Ainsi, le coefficient d'exploitation est de 50,1 % en Nouvelle-Calédonie, 68,2 % en Polynésie française, 73 % pour les DFA, 62,8 % pour l'océan Indien et 68,9 % pour la métropole. Cela s'explique notamment par le fait que les frais de personnel et, dans une moindre mesure, les frais relatifs aux services extérieurs représentent une part moins importante du PNB que dans les autres géographies.

Cependant, en 2015, la hausse du PNB (2,2 %) est absorbée par celle des frais généraux (+4,6 %), et en particulier des frais de personnel (+3,9 %). Le résultat brut d'exploitation reste stable (+0,2 % en 2015) et le coefficient d'exploitation se détériore d'un point.

En 2015, le coefficient d'exploitation des banques **polynésiennes** est comparable à celui des banques de l'échantillon métropolitain (légèrement en deçà, à 68,2 % contre 68,9 %). Il est inférieur aux banques de l'échantillon des DFA (73 %) et supérieur à celui des banques étudiées de l'océan Indien. Cela résulte des niveaux de charges pour services extérieurs proportionnellement inférieurs en Polynésie française, alors que la part des frais de personnel relativement au PNB est en revanche la plus élevée des géographies étudiées<sup>17</sup>.

Le coefficient d'exploitation des banques de l'échantillon s'est fortement dégradé en 2015 (+3,6 points) en raison à la fois d'une baisse du PNB de 1,7 % (dénominateur) et d'une hausse des frais généraux de 2,6 % (numérateur), en particulier des frais de personnel (+2,5 %). De ce fait, le résultat brut d'exploitation se dégrade également sensiblement (-11,7 %).

### Consommation du PNB

	2012	2013	2014	2015
<b>Coefficient net d'exploitation</b>				
Nouvelle-Calédonie	52,1 %	52,1 %	49,1 %	50,1 %
Polynésie française	61,1 %	62,1 %	64,6 %	68,2 %
DFA	73,5 %	72,2 %	72,2 %	73,0 %
OI	61,5 %	63,1 %	62,0 %	62,8 %
Métropole	73,4 %	67,9 %	68,6 %	68,9 %
<b>Frais de personnel / PNB</b>				
Nouvelle-Calédonie	34,7 %	35,5 %	33,0 %	33,6 %
Polynésie française	39,2 %	39,8 %	40,1 %	41,8 %
DFA	41,0 %	39,7 %	39,9 %	40,3 %
OI	35,4 %	37,1 %	36,8 %	38,1 %
Métropole	40,6 %	37,5 %	37,4 %	37,6 %

<sup>17</sup> 41,8 % pour la Polynésie française, 33,6 % pour la Nouvelle-Calédonie, 40,3 % pour les DFA, 38,1 % pour l'océan Indien et 37,6 % pour la métropole.



La productivité par agent des banques calédoniennes apparaît plus élevée qu'en Polynésie française, sur l'ensemble des indicateurs. En ce qui concerne le PNB rapporté aux effectifs, de tous les échantillons étudiés, c'est en Nouvelle-Calédonie qu'il est le plus élevé et en Polynésie française qu'il est le moins élevé : 26,9 millions de F CFP en Nouvelle-Calédonie contre 19,9 millions de F CFP en Polynésie française, 24,7 pour les DFA, 26,2 pour l'océan Indien, 24,8 pour la métropole. Les banques calédoniennes de l'échantillon affichent également pour les autres indicateurs des niveaux supérieurs à ceux des banques polynésiennes, des DFA et de l'océan Indien (sauf pour les encours de crédit par agent pour cette dernière géographie). Ils restent cependant en deçà des niveaux métropolitains.

### Indicateurs de productivité

	2012	2013	2014	2015
<b>Nouvelle-Calédonie</b>				
PNB/effectifs (en milliers F CFP)	25 487	25 011	26 779	26 899
Concours à la clientèle bruts/effectifs (en millions F CFP)	584 964	578 162	573 474	581 398
Dépôts de la clientèle/effectifs (en millions F CFP)	511 140	500 825	500 592	519 132
<b>Polynésie française</b>				
PNB/effectifs (en milliers F CFP)	20 635	20 327	20 198	19 875
Concours à la clientèle bruts/effectifs (en millions F CFP)	440 346	444 534	449 062	442 364
Dépôts de la clientèle/effectifs (en millions F CFP)	367 643	366 444	388 977	409 174
<b>DFA</b>				
PNB/effectifs (en milliers F CFP)	23 653	24 008	24 401	24 721
Concours à la clientèle bruts/effectifs (en millions F CFP)	395 776	391 311	398 669	405 601
Dépôts de la clientèle/effectifs (en millions F CFP)	269 828	282 081	296 844	319 281
<b>OI</b>				
PNB/effectifs (en milliers F CFP)	27 472	26 149	26 667	26 232
Concours à la clientèle bruts/effectifs (en millions F CFP)	600 748	577 304	566 552	548 247
Dépôts de la clientèle/effectifs (en millions F CFP)	336 233	348 600	350 321	361 761
<b>Métropole</b>				
PNB/effectifs (en milliers F CFP)	23 050	24 725	24 852	24 822
Concours à la clientèle bruts/effectifs (en millions F CFP)	657 323	693 439	712 769	737 818
Dépôts de la clientèle/effectifs (en millions F CFP)	574 145	610 306	653 958	677 344

### 3- Un coût du risque modéré, mais en hausse, en Nouvelle-Calédonie et pénalisant, mais en recul, en Polynésie française

En **Nouvelle-Calédonie**, le coût du risque<sup>18</sup>, qui reste modéré au regard des autres géographies étudiées<sup>19</sup>, augmente sensiblement en 2015 en raison d'une hausse importante des dotations aux provisions sur créances douteuses, multipliées par trois sur l'année : il absorbe 8,2 % du résultat brut d'exploitation. Par conséquent, le résultat d'exploitation est en baisse de 2 % sur l'année.

Sur la **place polynésienne**, le coût du risque est nettement plus élevé et impacte lourdement la rentabilité des banques. Il est cependant en diminution de plus de 56 % depuis 2013, l'année où il avait atteint son plus haut niveau. Il absorbe encore 37,3 % du résultat brut d'exploitation en 2015. Le résultat d'exploitation est également en baisse par rapport à 2014, mais dans des proportions moindres que le résultat brut d'exploitation (-4,9 % et -11,7 % respectivement).

<sup>18</sup> Dotations aux provisions (sur créances douteuses, pour dépréciation et pour risques et charges) + reprises sur provisions (sur créances douteuses, pour dépréciation et pour risques et charges) – pertes sur créances irrécupérables + intérêts sur créances douteuses.

<sup>19</sup> Le coût du risque absorbe 10,1 % du RBE pour l'échantillon de l'océan Indien et 17,2 % pour l'échantillon métropolitain. Une contribution positive au résultat pour ces postes du compte de résultat a été exceptionnellement constatée sur l'échantillon des DFA en 2015.



**Coût du risque**

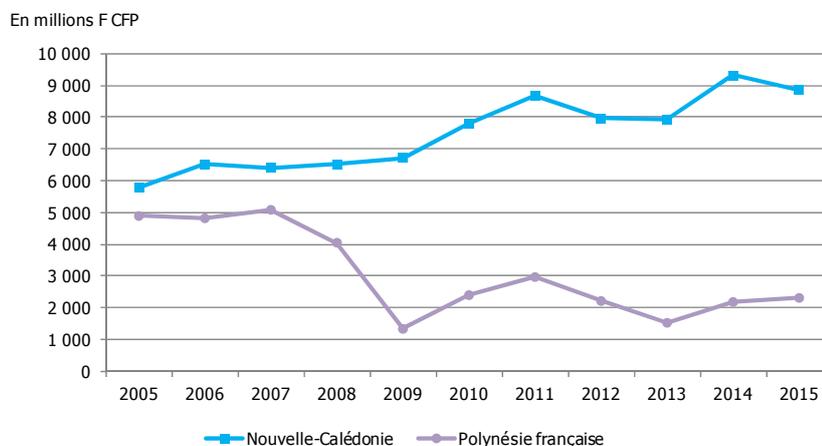
	2012	2013	2014	2015
<b>Nouvelle-Calédonie</b>				
Coût du risque (en millions de F CFP)	717	729	975	1 310
Coût du risque / RBE	-5,2 %	-5,3 %	-6,1 %	-8,2 %
<b>Polynésie française</b>				
Coût du risque (en millions de F CFP)	4 245	5 692	3 169	2 496
Coût du risque / RBE	-48,7 %	-68,6 %	-41,8 %	-37,3 %

## 4- Une rentabilité élevée en Nouvelle-Calédonie et qui se stabilise en Polynésie française

En Nouvelle-Calédonie, des moins-values sur des cessions d'immobilisations et une augmentation des dotations aux provisions sur les immobilisations financières viennent grever le résultat courant avant impôt, en baisse de 3,4 % sur l'année. Des pertes exceptionnelles et une charge de l'impôt stable pour un résultat disponible en baisse, qui ne sont pas entièrement compensées par une reprise de dotations au fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), viennent diminuer le résultat net. Il se porte à 8,9 milliards de F CFP pour l'échantillon des banques étudiées, en baisse de 4,7 % sur l'année. Sur les dix derniers exercices, le résultat net cumulé des banques de l'échantillon s'élève à près de 77 milliards de F CFP.

En Polynésie française en revanche, le résultat net des banques étudiées, qui se porte à 2,3 milliards de F CFP, est en hausse de 5,8 % sur l'année, les résultats des trois exercices précédents ayant été fortement pénalisés par des pertes exceptionnelles. Sur les dix derniers exercices, le résultat net cumulé des banques étudiées atteint près de 29 milliards de F CFP.

**Évolution du résultat net des banques calédoniennes et polynésiennes**



La rentabilité des banques étudiées pour la Nouvelle-Calédonie est la plus élevée des géographies étudiées. Cependant les indicateurs néo-calédoniens s'infléchissent en 2015. Ainsi, le principal ratio de rendement, le ROA (*Return on Assets*)<sup>20</sup> s'établit à 1 % en 2015 (-0,1 point) : il reste deux fois plus élevé que celui de l'échantillon métropolitain (0,5 %). La rentabilité financière (ROE) diminue quant à elle de 1,1 point sur l'année, à 11,3 % et la marge nette<sup>21</sup> baisse de 2 points à 27,6 %.

Les indicateurs de rentabilité pour l'échantillon des banques de Polynésie française sont moins élevés que ceux des autres géographies. Il convient toutefois de noter que dans le cas polynésien, la fiscalité locale applicable aux banques est plus lourde qu'en métropole, avec notamment une imposition sur les bénéfices plus élevée et l'existence d'une taxe sur le PNB<sup>22</sup>. Par ailleurs, à la différence de la Nouvelle-Calédonie, ces indicateurs sont restés stables en 2015 ou se sont améliorés, notamment la marge nette qui augmente de 0,8 point en 2015 pour atteindre 10,9 %. Le ROE s'établit à 3,7 %.

<sup>20</sup> Résultat net /total bilan.

<sup>21</sup> Il s'agit du ratio « résultat net / PNB ».

<sup>22</sup> Elle a été instaurée depuis 1991 au taux de 2 %, puis est passée à 3 % en 2012 et à 4 % depuis 2014.

**Indicateurs de rentabilité**

	2012	2013	2014	2015
<b>Nouvelle-Calédonie</b>				
Résultat net (en millions de F CFP)	7 959	7 927	9 317	8 875
Résultat net / total bilan (ROA)	1,0 %	1,0 %	1,1 %	1,0 %
Résultat net /fonds propres (ROE)	11,9 %	11,3 %	12,4 %	11,3 %
Taux marge nette	27,8 %	27,6 %	29,6 %	27,6 %
<b>Polynésie française</b>				
Résultat net (en millions de F CFP)	2 210	1 524	2 180	2 307
Résultat net / total bilan (ROA)	0,4 %	0,3 %	0,4 %	0,4 %
Résultat net /fonds propres (ROE)	3,9 %	2,7 %	3,7 %	3,7 %
Taux marge nette	9,9 %	7,0 %	10,2 %	10,9 %
<b>DFA</b>				
Résultat net (en millions de F CFP)	5 494	6 877	6 405	7 414
Résultat net / total bilan (ROA)	0,5 %	0,6 %	0,6 %	0,7 %
Résultat net /fonds propres (ROE)	5,5 %	6,3 %	5,6 %	6,0 %
Taux marge nette	10,7 %	13,2 %	12,3 %	14,2 %
<b>Océan Indien</b>				
Résultat net (en millions de F CFP)	8 929	10 174	10 739	10 819
Résultat net / total bilan (ROA)	0,7 %	0,8 %	0,9 %	0,9 %
Résultat net /fonds propres (ROE)	6,1 %	6,5 %	6,6 %	6,2 %
Taux marge nette	19,0 %	22,3 %	22,9 %	23,1 %
<b>Métropole</b>				
Résultat net (en millions de F CFP)	132 553	70 329	70 356	74 925
Résultat net / total bilan (ROA)	0,9 %	0,5 %	0,4 %	0,5 %
Résultat net /fonds propres (ROE)	15,9 %	9,5 %	9,2 %	9,4 %
Taux marge nette <sup>(1)</sup>	32,9 %	16,4 %	16,5 %	17,3 %

*(1) le taux de marge nette de 2012 enregistre des niveaux exceptionnels en raison d'importantes plus-values réalisées sur les cessions d'immobilisations financières, et malgré la diminution du PNB.*



## ANNEXES

---





## ANNEXE 1

### Méthodologie et échantillons

#### Méthodologie

Les calculs servant à la détermination des ratios d'analyse sont effectués à partir des informations déclarées par les établissements dans le cadre SURFI et notamment au travers des états SITUATION, CPTE\_RESU, CLIENT\_RE, CLIENT\_NR, EFFECTIFS. Pour les besoins des études, les données sont agrégées par zone géographique et par type de réseaux bancaires.

Les différentes données font l'objet d'une analyse relative au travers des calculs de ratios suivants :

#### **Approche de la consommation du PNB**

Frais de personnel/PNB

#### Sources

(Etat CPTE\_RESU)

#### **Ratios de productivité**

PNB/effectifs

(États CPTE\_RESU et EFFECTIFS)

Concours clients bruts/effectifs

(États SITUATION et EFFECTIFS)

Dépôts/effectifs

(États SITUATION et EFFECTIFS)

#### **Ratios de sinistralité**

Coût du risque/RBE

(État CPTE\_RESU)

Créances douteuses/concours clients bruts

(État CPTE\_RESU)

Provisions sur créances douteuses/créances douteuses brutes

(État CPTE\_RESU)

#### **Ratios de rentabilité**

Résultat net/total de bilan

(État CPTE\_RESU et SITUATION)

Résultat net/fonds propres

(État CPTE\_RESU et SITUATION)

#### **Approche de la constitution du PNB et des marges**

Coût moyen des dépôts :

Charges sur opérations avec la clientèle / Dépôts de la clientèle

(État CPTE\_RESU et SITUATION)

Rendement moyen des crédits :

Produits sur opérations avec la clientèle / Crédits à la clientèle

(État CPTE\_RESU et SITUATION)



## Échantillons

L'étude a été réalisée à partir des données des établissements suivants :

### Nouvelle-Calédonie : 4 banques

BNP Paribas Nouvelle-Calédonie (BNPP NC)  
Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC)  
Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)  
Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB)

### Polynésie française : 3 banques

Banque de Polynésie (BP)  
Banque de Tahiti (BT)  
Socredo

### Composition de l'échantillon pour les DFA :

#### **Banques commerciales :**

Banque des Antilles Françaises  
Banque Nationale de Paris Paribas Guyane  
Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe  
Banque Nationale de Paris Paribas Martinique  
Société Générale de Banque aux Antilles

#### **Banques mutualistes :**

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique  
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

### Composition de l'échantillon pour l'océan Indien :

#### **Banques commerciales :**

Banque Française Commerciale de l'Océan Indien  
Banque Nationale de Paris Paribas Réunion  
Banque de la Réunion

#### **Banques mutualistes :**

Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Réunion

### Composition de l'échantillon métropolitain :

Afin de pouvoir comparer les performances des établissements de crédit des DOM et COM à ceux de la métropole, un échantillon d'établissements métropolitains de structure proche a été constitué. Le tableau ci-dessous détaille les établissements pris en considération :

<b>CIB</b>	<b>Noms</b>	<b>CIB</b>	<b>Noms</b>
10057	BANQUE CIC SUD OUEST	13369	BANQUE MARTIN MAUREL
10178	BANQUE CHAIX	13379	BANQUE MARZE
10188	BANQUE CHALUS	13489	BANQUE NUGER
10228	BANQUE LAYDERNIER	16989	CAVABANQUE
10268	BANQUE COURTOIS	17679	STE DE BANQUE ET D'EXPANSION-SBE (2EME)
10468	BANQUE RHONE-ALPES	30027	BANQUE CIC NORD OUEST
10548	BANQUE DE SAVOIE	30047	BANQUE CIC OUEST
10558	BANQUE TARNEAUD	30077	STE MARSEILLAISE DE CREDIT
11449	BANQUE THEMIS	30087	BANQUE CIC EST
11989	BANQUE POUYANNE	30478	MONTE PASCHI BANQUE S.A.
12548	AXA BANQUE	40398	BANQUE INTERNAT DE COMMERCE-BRED
12939	BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	40978	BANQUE PALATINE
13259	BANQUE KOLB		



## ANNEXE 2

### Les comptes de résultat par géographie

<b>NOUVELLE-CALÉDONIE</b>	<i>en millions de F CFP</i>				
	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Var 15/14</b>
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-3 349	-3 342	-2 792	-2 354	-15,7 %
(+) Opérations avec la clientèle	24 286	24 115	26 010	26 018	0,0 %
dont Opérations de crédit bail et assimilé	3	0	0	0	-
(+) Opérations sur titres	-561	-504	-411	-425	3,2 %
(+) Opérations de financement à long terme	318	438	434	345	-20,5 %
(+) Opérations de change	1 148	1 090	1 175	1 263	7,6 %
(+) Opérations de hors-bilan	769	781	752	876	16,5 %
(+) Opérations de services financiers	5 472	5 447	5 648	5 852	3,6 %
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	88	84	109	84	-22,5 %
(+) Produits accessoires et divers nets	503	593	556	539	-3,0 %
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	27	13	3	25	813,6 %
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>28 646</b>	<b>28 689</b>	<b>31 476</b>	<b>32 174</b>	<b>2,2 %</b>
(-) Frais généraux	14 468	14 561	15 069	15 757	4,6 %
dont frais de personnel	9 927	10 192	10 395	10 805	3,9 %
dont services extérieurs	4 379	4 179	4 481	4 699	4,9 %
(-) Dotations aux amortissements	792	782	772	778	0,7 %
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	3	15	9	-3	-135,6 %
(-) Quote-part des frais de siège social	86	87	112	104	-7,2 %
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0	1	1	2	89,2 %
(+) Charges refacturées	427	510	507	518	2,3 %
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>13 724</b>	<b>13 753</b>	<b>16 021</b>	<b>16 055</b>	<b>0,2 %</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	715	787	503	1 506	199,4 %
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-199	-233	-411	-137	-66,6 %
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	9	-46	249	-171	-168,7 %
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	406	427	853	343	-59,8 %
(+) Intérêts sur créances douteuses	215	207	219	230	5,3 %
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>13 007</b>	<b>13 024</b>	<b>15 046</b>	<b>14 745</b>	<b>-2,0 %</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-11	8	48	-32	-165,9 %
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	-16	-213	-564	-68	-87,9 %
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	440	144	-460	173	-137,5 %
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>12 540</b>	<b>12 675</b>	<b>14 989</b>	<b>14 472</b>	<b>-3,4 %</b>
(+) Produit net exceptionnel	9	105	19	-25	-234,6 %
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	-91	-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-1	0	3	1	-77,9 %
(-) Impôt sur les bénéfices	4 591	4 852	5 687	5 663	-0,4 %
<b>(=) Résultat net</b>	<b>7 959</b>	<b>7 927</b>	<b>9 317</b>	<b>8 875</b>	<b>-4,7 %</b>



## POLYNÉSIE FRANÇAISE

en millions de F CFP

	2012	2013	2014	2015	Var 15/14
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-1 913	-1 746	-1 538	-1 274	-17,2 %
(+) Opérations avec la clientèle	19 841	19 124	18 432	17 592	-4,6 %
dont Opérations de crédit bail et assimilé	0	0	0	0	-
(+) Opérations sur titres	85	29	24	52	114,3 %
(+) Opérations de financement à long terme	152	125	116	132	13,8 %
(+) Opérations de change	822	816	839	900	7,3 %
(+) Opérations de hors-bilan	161	173	154	187	21,5 %
(+) Opérations de services financiers	3 038	3 197	3 180	3 209	0,9 %
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	53	23	83	59	-28,5 %
(+) Produits accessoires et divers nets	142	161	156	237	51,6 %
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-9	10	-4	7	-278,7 %
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>22 389</b>	<b>21 892</b>	<b>21 450</b>	<b>21 087</b>	<b>-1,7 %</b>
(-) Frais généraux	13 121	12 989	13 184	13 532	2,6 %
dont frais de personnel	8 773	8 711	8 601	8 812	2,5 %
dont services extérieurs	3 507	3 428	3 344	3 468	3,7 %
(-) Dotations aux amortissements	876	811	784	779	-0,6 %
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0	0	0	231	-
(-) Quote-part des frais de siège social	0	0	0	0	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0	146	139	101	-27,4 %
(+) Charges refacturées	315	357	245	254	3,6 %
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>8 708</b>	<b>8 303</b>	<b>7 587</b>	<b>6 698</b>	<b>-11,7 %</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	2 936	4 365	1 820	-1 802	-199,0 %
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	119	-379	0	312	-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	509	317	5	85	1592,2 %
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	1 242	1 657	1 612	4 165	158,4 %
(+) Intérêts sur créances douteuses	561	268	268	265	-1,1 %
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>4 463</b>	<b>2 611</b>	<b>4 418</b>	<b>4 202</b>	<b>-4,9 %</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	39	2	-40	-2055,8 %
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	-8	0	0	0	-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-45	171	-785	113	-114,4 %
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>4 501</b>	<b>2 479</b>	<b>5 204</b>	<b>4 050</b>	<b>-22,2 %</b>
(+) Produit net exceptionnel	-725	-291	-1 358	-78	-94,2 %
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	0	-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-56	-5	39	54	40,2 %
(-) Impôt sur les bénéfices	1 622	669	1 628	1 610	-1,1 %
<b>(=) Résultat net</b>	<b>2 210</b>	<b>1 524</b>	<b>2 180</b>	<b>2 307</b>	<b>5,8 %</b>



## ANNEXE 3

### Chronologie des principaux événements de l'année 2015

#### Faits juridiques et réglementaires

##### Janvier

**Décret n° 2015-2 du 2 janvier 2015 autorisant la rémunération du compte d'opérations de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) :** les avoirs en compte d'opérations de l'Institut d'émission d'outre-mer déposés au Trésor donnent lieu à rémunération dans les conditions définies par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Économie et du ministre chargé de l'Outre-mer.

**Arrêté du 2 janvier 2015 fixant la rémunération du compte d'opérations de l'Institut d'émission d'outre-mer en application de l'article R. 712-4-1 du Code monétaire et financier :** les intérêts dus à l'Institut d'émission d'outre-mer en vertu de l'article R. 712-4-1 du Code monétaire et financier sont calculés semestriellement sur la base de la moyenne des soldes créditeurs fin de journée du compte d'opérations. Ils sont versés semestriellement. Le taux de rémunération est fixé à 3,75 %.

**Décision du 2 janvier 2015 portant nomination au Collège de censeurs de l'Institut d'émission d'outre-mer :** M. Hervé Leclerc est nommé représentant de la Banque de France au Collège de censeurs de l'Institut d'émission d'outre-mer, en remplacement de M<sup>me</sup> Aline Lunel.

##### Février

**Décret n° 2015-149 du 10 février 2015 relatif aux obligations déclaratives et à la mise en concurrence des intermédiaires en défiscalisation outre-mer :** l'article 101 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 a introduit à l'article 242 septies du CGI (Code général des impôts) de nouvelles obligations pour les entreprises exerçant l'activité professionnelle consistant à obtenir pour autrui des avantages fiscaux pour des investissements réalisés en outre-mer. L'article 242 septies du CGI soumet ces entreprises à des obligations déclaratives nouvelles ainsi qu'à une procédure de mise en concurrence lorsque le montant de l'investissement ouvrant droit à un avantage fiscal dépasse un certain seuil et qu'il est exploité par une société dont plus de 50 % du capital sont détenus par une ou plusieurs personnes publiques.

**Arrêté du 19 février 2015 portant nomination au Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer : sont nommés représentants du Ministre des Finances et des Comptes publics :**

- M. Corso BAVAGNOLI, sous-directeur des Banques et Financements d'intérêt général à la Direction générale du Trésor, en qualité de représentant du Directeur général du Trésor, en remplacement de M. Frédéric MONFROY ;
- M. Frédéric MONFROY, adjoint au chef du bureau chargé de l'Outre-mer à la Direction générale du Trésor, est nommé en qualité de suppléant au Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), en remplacement de M. Pierre-Eloi BRUYERRE.

##### Mars

**Décret n° 2015-293 du 16 mars 2015 relatif à l'information du consommateur lors de l'offre d'un crédit renouvelable sur le lieu de vente ou en vente à distance :** l'article L. 311-8-1 du Code de la consommation, dans sa rédaction issue de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, prévoit l'information du consommateur afin qu'il puisse comparer de façon claire l'offre de crédit renouvelable qui lui est faite, sur le lieu de vente ou en vente à distance, pour financer l'achat de biens ou de prestations de services d'un montant supérieur à 1 000 €, avec la proposition de crédit amortissable qui doit accompagner cette offre. La comparaison entre les deux crédits proposés porte sur le fonctionnement, le coût et les modalités d'amortissement, selon au moins deux hypothèses de délai de remboursement. Le présent décret précise ces informations et les conditions de leur présentation.

##### Avril

**Décret n° 2015-460 du 22 avril 2015 relatif à la remise de la fiche standardisée d'information mentionnée à l'article L. 312-6-2 du code de la consommation :** le présent décret, prévu par l'article 312-6-2 du Code de la consommation, précise les modalités de remise d'une fiche standardisée d'information et en définit les principales caractéristiques.



**Arrêté du 29 avril 2015 précisant le format et le contenu de la fiche standardisée d'information relative à l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt** : le présent arrêté fixe le format et le contenu de la fiche standardisée d'information prévue par l'article L. 312-6-2 du Code de la consommation.

## Mai

**Arrêté du 6 mai 2015 portant nomination au Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer** : sont nommés membres du Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer en qualité de représentants de l'État au titre du ministre chargé des Outre-mer :

- M. Alain ROUSSEAU, directeur général des Outre-mer, titulaire.
- M. Marc DEL GRANDE, sous-directeur de la sous-direction des Politiques publiques à la Direction générale des Outre-mer, suppléant.

**Arrêté du 20 mai 2015 portant réglementation prudentielle et comptable en matière bancaire et financière en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna** : application dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique de règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière et d'arrêtés du ministre de l'Économie énoncés dans le texte.

## Juin

**Décret n° 2015-707 du 22 juin 2015 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation financière dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie** : ce décret étend dans le Pacifique les dispositions d'application de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. Il :

- fixe les modalités d'application des mesures de résolution bancaire ;
- fixe les conditions de souscription par un particulier, d'un prêt en devises étrangères ;
- simplifie et accélère la procédure de traitement des situations de surendettement des personnes domiciliées dans les îles Wallis-et-Futuna ;
- fixe les éléments d'information préalable à fournir aux consommateurs en matière de frais bancaires liés aux irrégularités de fonctionnement d'un compte ainsi que les plafonds des frais d'intervention que peuvent prélever les établissements teneurs de comptes lors des dépassements de découverts autorisés ;
- fixe les éléments d'appréciation des situations de fragilité financière réalisées par les établissements teneurs de compte ainsi que les offres spécifiques que ces établissements peuvent proposer ;
- précise les éléments relatifs au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier ;
- définit les seuils selon la part des actifs de négociation rapportée au bilan de l'établissement de crédit ;
- précise les conditions de souscriptions d'emprunts par les collectivités territoriales ;
- crée une nouvelle façon de présenter les coûts issus de l'assurance d'un prêt ;
- procède à l'adoption du volet réglementaire de la création du statut de société de financement d'une part et de la transposition du paquet CRD4 d'autre part ;
- précise les modalités de contrôle de l'honorabilité et de la compétence des dirigeants et des membres des organes collégiaux dans les organismes d'assurance, les établissements de crédit, les sociétés de financement et les entreprises d'investissement ;
- fixe les conditions des emprunts souscrits par les organismes de gestion de l'habitat social.

Par ailleurs, il améliore la procédure qui permet à l'ORIAS<sup>23</sup> de vérifier l'honorabilité des personnes nées dans les collectivités du Pacifique qui souhaitent exercer la profession d'IOBSP<sup>24</sup> ou de CIF<sup>25</sup>, tant sur le territoire métropolitain que dans ces collectivités.

Le texte est entré en vigueur le lendemain de sa publication. Il s'applique aux procédures de traitement du surendettement en cours à cette date. Les dispositions relatives à l'information sur les prêts en devises étrangères et aux commissions d'intervention entrent en vigueur 6 mois après la publication.

<sup>23</sup> Organisme pour le Registre des intermédiaires en assurance.

<sup>24</sup> Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement.

<sup>25</sup> Conseiller en investissements financiers.



### Juillet

**Ordonnance n° 2015-859 du 15 juillet 2015 relative aux missions, aux règles de fonctionnement et aux pouvoirs de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de l'Autorité des marchés financiers dans certaines collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie** : la présente ordonnance prévoit de mettre en cohérence, dans le Code monétaire et financier, les dispositions relatives aux pouvoirs, missions et règles de fonctionnement des autorités de supervision en matière bancaire et financière, qui s'appliquent dans les territoires d'outre-mer qui ne font pas partie de l'Union européenne.

Cette ordonnance est prise sur le fondement de l'article 17 de la loi n° 2014-1162 du 30 décembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière, qui laisse au Gouvernement un délai de 8 mois après sa parution pour son adoption.

Le chapitre 1<sup>er</sup> réunit les dispositions spécifiques de mise à jour de l'extension des mesures relatives aux autorités de supervision, pour la Nouvelle-Calédonie.

L'article 1 prévoit la mise à jour de l'extension des dispositions de l'article L. 312-5 du Code monétaire et financier. Une adaptation spécifique a été ajoutée dans l'article d'extension afin de préciser que les dispositions relatives aux échanges d'information entre les autorités nationales de supervision et les autorités européennes ne sont pas applicables.

L'article 2 met à jour l'extension des articles du Livre IV du Code monétaire et financier en rendant applicables ces articles dans leur version actuelle et en prévoyant les adaptations nécessaires à la prise en compte des compétences spécifiques de la Nouvelle-Calédonie, notamment en matière commerciale.

L'article 3 procède de façon identique à la mise à jour des articles du Livre V du Code monétaire et financier, en prévoyant également d'ajouter dans les articles d'extension, la mention de l'inapplicabilité des dispositions récentes en matière de supervision par les autorités européennes.

L'article 4 prévoit la mise à jour de l'extension des articles du Livre VI en procédant de façon identique, à l'extension des dispositions non encore rendues applicables, avec les adaptations nécessaires et en indiquant clairement que la supervision des établissements de ce secteur reste, pour la Nouvelle-Calédonie, réalisée par les autorités nationales.

Le chapitre II réunit les dispositions spécifiques de mise à jour de l'extension des mesures relatives aux autorités de supervision, pour la Polynésie française.

Les articles 5 à 8 reprennent, pour la Polynésie française, les dispositions des articles 1 à 4, établis pour la Nouvelle-Calédonie. Les adaptations proposées sont comparables à celles mentionnées pour la Nouvelle-Calédonie, car les statuts de ces deux territoires définissent des compétences propres qui sont assez semblables.

Le chapitre III réunit les dispositions spécifiques de mise à jour de l'extension des mesures relatives aux autorités de supervision, pour les îles Wallis-et-Futuna.

Les articles 9 à 12 reprennent, pour les îles Wallis-et-Futuna, les dispositions des articles 1 à 4, établis pour la Nouvelle-Calédonie.

Les adaptations proposées sont moins importantes que celles mentionnées pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, car le statut des îles Wallis-et-Futuna prévoit une compétence de l'État dans un plus grand nombre de domaines, tel que le domaine commercial et le domaine des assurances.

Le chapitre IV est consacré aux dispositions spécifiques à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Saint-Barthélemy.

L'article 13 clarifie les dispositions relatives aux missions et pouvoirs de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) à Saint-Barthélemy, qui ne fait pas partie de l'Union européenne, mais qui est soumise au principe de l'identité législative selon lequel les dispositions prises dans le droit national s'appliquent sans mention expresse. Cet article prévoit donc de mentionner que les pouvoirs de l'ACPR, notamment en matière de retrait d'agrément, y sont maintenus.

L'article 14 procède de façon identique, à la clarification des missions et pouvoirs de l'ACPR en matière de retrait d'agrément, pour la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le chapitre V est consacré aux dispositions diverses.

L'article 15 prévoit l'extension aux instituts d'outre-mer, du principe de l'inopposabilité du secret professionnel des établissements de crédit, sociétés de financement et entreprises d'investissement, défini pour la Banque de France et l'ACPR. L'article prévoit également que ces instituts, IEDOM et l'IEOM, puissent échanger avec d'autres autorités financières nationales limitativement énumérées, toute information nécessaire pour l'exercice de leurs missions respectives.

Enfin, il introduit également la création d'un article spécifique dans le chapitre du Livre VII du Code monétaire et financier consacré à l'ensemble des collectivités d'outre-mer qui sont en dehors de l'Union européenne, afin de préciser, pour ces territoires, la définition des « établissements financiers ». En effet, cette définition n'est établie que par un règlement communautaire, qui ne s'applique pas dans ces territoires, alors même que de nombreux articles du Code, rendus applicables dans ces collectivités, s'y réfèrent.



**Arrêté du 23 juillet 2015 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit** : les taux de rémunération des fonds que les établissements de crédit sont autorisés à recevoir sont fixés conformément aux dispositions du présent arrêté.

## Août

**Décret n° 2015-1059 du 25 août 2015 pris pour l'application des articles 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 244 quater W et 244 quater X du Code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer** : adaptation des modalités d'application des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer existants ; définition des modalités d'application des crédits d'impôt prévus aux articles 244 quater W et 244 quater X du CGI. Le présent décret précise notamment les plafonds de ressources et de loyer applicables, les modalités d'option pour le crédit d'impôt, les obligations déclaratives ainsi que les modalités d'imputation de la créance et de préfinancement.

**Arrêté du 25 août 2015 pris pour l'application des articles 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 244 quater W et 244 quater X du Code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer** : le présent arrêté précise l'éligibilité des investissements consistant en l'acquisition d'un véhicule terrestre à moteur. Il définit les dépenses d'équipement d'énergie renouvelable réalisées dans le secteur du logement social éligible au crédit d'impôt prévu à l'article quater X du CGI. Enfin, il précise les seuils de déconcentration de la procédure d'agrément concernant les investissements réalisés dans le secteur du logement social et intermédiaire et leurs modalités d'appréciation.

## Octobre

**Loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-mer** : les articles 13 et 14 concernent les Instituts, plus précisément pour l'IEOM, introduction du secret professionnel pour le personnel et soumission des marchés à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics.

**Arrêté du 21 octobre 2015 portant nomination au Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer** : sont nommés membres du Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer en qualité de représentants de l'État, au titre du Ministère des Outre-mer :

- M. Stanislas CAZELLES, sous-directeur des Politiques publiques à la Direction générale des Outre-mer, membre titulaire du Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer, en remplacement de M. Thierry MAHLER ;
- M. Thierry MAHLER, chef du bureau de la Vie économique, de l'Emploi et de la Formation à la sous-direction des Politiques publiques, suppléant de M. Stanislas CAZELLES, en remplacement de M. Gilles ARMAND ;
- M. Gilles ARMAND, chargé de mission au bureau de la Vie économique, de l'Emploi et de la Formation, suppléant de M. Alain ROUSSEAU, directeur général des Outre-mer, en remplacement de M. Marc DEL GRANDE.

**Décret n° 2015-1362 du 27 octobre 2015 rendant applicables dans le Pacifique diverses dispositions en matière bancaire : ce décret rend applicables dans les collectivités du Pacifique et en Nouvelle-Calédonie** : les conditions dans lesquelles les associations ou fondations à but non lucratif précitées et les personnes physiques habilitées à exercer le droit au compte peuvent agir au nom et pour le compte du demandeur ; le « socle » commun des dénominations des principaux frais et services bancaires que les établissements teneurs de comptes sont obligés de respecter ; le volet réglementaire lié à la création du statut de société de financement et à la transposition de la directive 2013/36/UE du 26 juin 2013.

## Novembre

**Ordonnance n° 2015-1497 du 18 novembre 2015 portant adaptation de diverses dispositions du Code des assurances à Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les îles Wallis-et-Futuna** : l'ordonnance est prise sur le fondement des articles 4 et 6 de la loi n° 2014-1662 du 30 décembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne (DDADUE) en matière financière.

Elle propose l'adoption des mesures relevant du domaine de la loi :

- i) nécessaires à l'application à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon des actes délégués de la Commission européenne et normes techniques de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) prévus par la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice, dite Solvabilité II ;
- ii) nécessaires au maintien inchangé du régime prudentiel et comptable applicable pour les entreprises d'assurance et de réassurance établies dans les îles de Wallis-et-Futuna ;



## Panorama de l'activité bancaire dans les COM du Pacifique en 2015

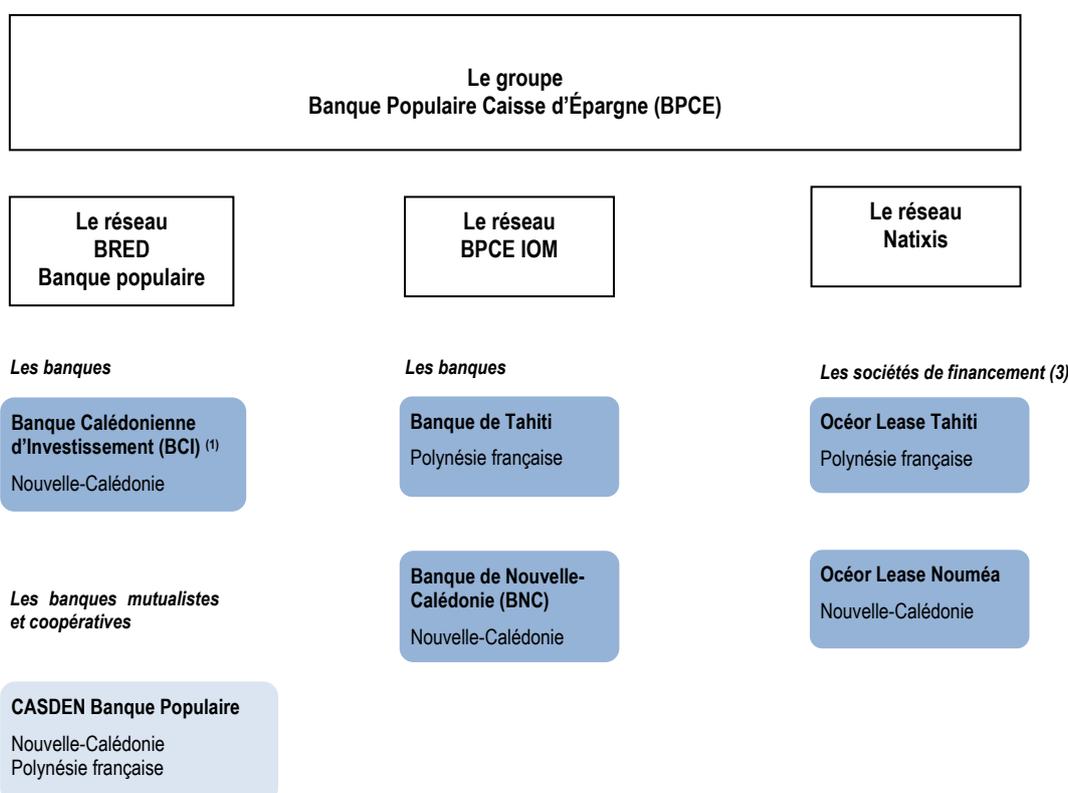
iii) corrigeant diverses dispositions issues de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II), notamment pour la coopération entre l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et les autorités de supervision de pays tiers dont le régime prudentiel a été jugé équivalent, pour la constitution de sociétés de groupe d'assurance mutuelle, d'unions mutualistes de groupe ou de sociétés de groupe assurantiel de protection sociale.



## ANNEXE 4

### Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les COM du Pacifique

#### 5 GRANDS RÉSEAUX BANCAIRES



(1) La BRED Banques Populaires est actionnaire de la BCI à hauteur de 49,9 %.

(2) La collectivité territoriale de Polynésie française est l'actionnaire majoritaire (50 %), l'AFD, l'actionnaire de référence (35 %) et la BRED Banques Populaires est actionnaire à 15 %

(3) Les établissements de crédit agréés en qualité de société financière ou d'institution financière spécialisée avant le 1er janvier 2014 sont, à compter de cette date, réputés agréés en qualité d'établissement de crédit spécialisé (les catégories de société financière ou d'institution financière spécialisée disparaissant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014). Toutefois, ces établissements pouvaient, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2014, opter pour un agrément en tant que société de financement (article 34 de l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement).

(4) Conformément à l'article L.518-2 du code monétaire et financier.



**NATIONAUX**

**AUTRES**

**Le réseau  
Société Générale**

*Les banques*

**Société Générale  
Calédonienne de  
Banque (SGCB)**  
Nouvelle-Calédonie

**Banque de Polynésie**  
Polynésie française

*Les sociétés de financement <sup>(3)</sup>*

**Nouméa Crédit**  
Nouvelle-Calédonie

*Les établissements de crédit  
spécialisés <sup>(3)</sup>*

**Soglease**  
Polynésie française

**Crédit Calédonien et  
Tahitien (CREDICAL)**  
Nouvelle-Calédonie

**Le réseau  
BNP Paribas**

*Les banques*

**BNP Paribas Nouvelle-  
Calédonie (BNPP NC)**  
Nouvelle-Calédonie

**Banque de Wallis-et-  
Futuna (BWF)**  
Wallis-et-Futuna

*Les banques*

**Socrédo <sup>(2)</sup>**  
Polynésie française

*Les sociétés de financement <sup>(3)</sup>*

**GE MONEY**  
**GE Financement Pacifique**  
Nouvelle-Calédonie

**OFINA**  
Polynésie française

*Les établissements de crédit  
spécialisés <sup>(3)</sup>*

**Crédit Agricole Mutuel**  
Nouvelle-Calédonie

**Agence française de  
développement (AFD)**  
Nouvelle-Calédonie  
Polynésie française  
Wallis-et-Futuna

*Les établissements à statut particulier <sup>(4)</sup>*

**Caisse des Dépôts et des  
Consignations (CDC)**  
Nouvelle-Calédonie  
Polynésie française

*Les institutions financières  
internationales*

**Banque européenne  
d'investissement (BEI)**  
Nouvelle-Calédonie  
Polynésie française  
Wallis-et-Futuna

**En 2015**

**16 établissements ont leur siège social  
dans les COM du Pacifique**

Dont :

8 banques  
5 sociétés de financement  
3 établissements de crédit spécialisés

**D'autres établissements interviennent  
également dans les COM du Pacifique,  
sans être installés localement.**

Les principaux sont :

1 établissement de crédit spécialisé  
1 institution financière internationale  
1 établissement à statut particulier  
1 banque mutualiste et coopérative





Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement  
sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr).

---

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : H. GONSARD  
Rédaction : Division Observatoire économique et monétaire  
Éditeur : IEOM  
Imprimé par Imprimerie Chaumont - 75010 Paris  
Achévé d'imprimer : janvier 2017



